

Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Manger sainement, est-ce vraiment un luxe ?

Depuis quelques semaines, notre pays est secoué par des scandales - dioxine, coca-cola - qui touchent notre quotidien le plus concret, notre alimentation.

L'épisode des élections (euphorie pour les uns, déception pour les autres) ne changera pas grand chose à la gestion de la crise : les ministres responsables sont intervenus trop tard, et la production est restée bloquée trop longtemps pour que l'on puisse éviter l'accumulation de stocks de nourriture devenue invendable. A présent, tandis que l'on détruit les canettes qui s'amoncellent dans les containers, 8 millions de poulets sont conduits à l'incinérateur, et les camions-citerne acheminent le lait à la cimenterie : quel gâchis !

Et surtout, combien tout cela va-t-il coûter, en frais directs et « collatéraux » ? Combien de personnes perdront-elles leur emploi suite aux faillites inévitables ? Le blâme jeté sur notre pays touche jusqu'au secteur du tourisme, de la restauration, etc. De nombreuses filières réclament des indemnités ... sans vouloir reconnaître leur part de responsabilité dans l'évolution d'un secteur, l'agriculture, qui est devenu de plus en plus industriel. Progressivement, depuis un demi-siècle, les fusions, de la ferme au super-marché, ont rendu tous les intervenants de plus en plus dépendants, les quantités de plus en plus indispensables à la compétitivité, et la qualité ... de moins en moins contrôlable.

Avec un service public bien malade, et des ministres courtisés par les lobbies de l'agro-industrie, des efforts ont pourtant été entrepris pour rendre les filières « traçables ». On constate à présent que dans la pratique, cette traçabilité se perd dans les méandres des doubles comptabilités et des tests longs et coûteux.

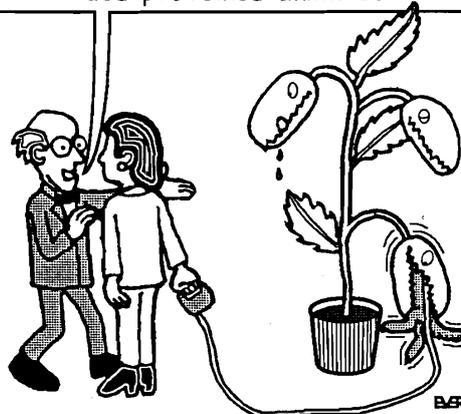
Certes, il faudra demain des règles drastiques pour interdire les farines animales. Mais faudra-t-il également un contrôle des contrôleurs, avec des hublots dans les cabinets ministériels, pour vérifier s'ils ne cachent pas quelque dossier chaud dans un tiroir ?

Dès à présent, un constat devient incontournable : manger de la merde coûte in fine plus cher à tout le monde, parce que le poulet à 100 balles n'intègre pas l'externalité des coûts. Qu'il s'agisse de santé publique, d'environnement ou de commerce extérieur, prévenir vaut toujours mieux que guérir.

Aujourd'hui, les nouveaux élus se bousculent aux portes du pouvoir : mais, las, les marges budgétaires ont disparu ! Adieu veau, vaches, cochons, couvée !

Avec ou sans les verts, les rouges ou les bleus, il va falloir à présent se serrer la ceinture. Eh, mais dites, ce n'est pas juste, pour ceux qui avant la crise, faisaient l'effort d'acheter - au prix juste - des produits labellisés : ceux-là vont payer deux fois, une fois comme

Voyez cette petite merveille des OGM, Madame, une plante qui produit des protéines animales.



Bilan des activités juillet 98/ juin 99

- L'année a débuté en force, par la plantation d'« **un bouleau pour du boulot pour tous** », le 9.9.98, dans les Marolles; nous avons présenté notre plate-forme de revendications, issue du forum de 3.98, au cabinet du premier ministre, et au ministère de l'Emploi et du Travail.
- **Le lieu de parole d'Ixelles** a été très actif; deux réunions thématiques par mois (voir journaux du Collectif), organisées par un groupe porteur constitué par Claire André, Stéphane Roberti, et Kim Le Quang. Le « **groupe CPAS** » du lieu de parole vient de présenter un memorandum de revendications (voir dans ce journal, p 4).
- Nous avons organisé, avec d'autres (Kairos, Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté, Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble), une table ronde (11.2.99), puis un débat public (27.3.99) sur le thème : « **la fiscalité : un outil de lutte contre la pauvreté** ». Cette campagne va se poursuivre l'année prochaine (voir dans ce journal, p10).
- Enfin, **nous nous sommes constitués en asbl**, le 22.4.99 (voir dans le Journal du Collectif n°14).

Projets pour 1999/2000

- Organisation en février 2000 d'un **forum** sur le thème : « **Du chômage vers la précarité ?** », préparé par **des ateliers** : sur l'accès aux revenus et aux besoins de base, sur la qualité et la finalité des formations proposées aux sans emploi, sur le fonds emploi pour financer de nouveaux emplois et la réduction du temps de travail, sur une fiscalité plus juste, qui soit un outil de lutte contre la pauvreté, sur les relations entre les syndicats et les sans emploi, sur la mise au travail et les sanctions pesant sur les allocataires, entre autres. Il y aussi l'idée de réunir un groupe de réflexion entre des assistants sociaux travaillant dans les CPAS. Les thèmes précis et modalités pratiques des ateliers seront définis à l'AG de septembre.
- Mise sur pied de **nouveaux lieux de parole**.
- **Développement du journal** pour faire encore mieux circuler l'information entre personnes, groupes, associations, organisations syndicales, qui militent pour « un emploi et/ou des revenus pour tous »; réalisation de dossiers thématiques à partir des articles de fond parus dans le journal. Développement et amélioration de notre site internet.

Collectif	p 4 à 11
Memorandum adressé au CPAS d'Ixelles (groupe CPAS du lieu de parole d'Ixelles)	4
Entrevue avec Mr de Heusch, président du CPAS d'Ixelles (Kim Le Quang)	8
La fiscalité : un outil de lutte contre la pauvreté	10
Collectifs sans emploi	p 12 à 15
Le groupe des quatre jeudi (Benjamin Lalieu)	12
Chômeur Actif : cahier de revendications	13
Echos	p 16 à 26
La Communauté de« La Poudrière » (Serge Van Israël)	16
GrrrAAI... Ça continue ! (Brigitte Poulet)	18
Plus de coupures de gaz à Bruxelles ? (Coordination gaz-électricité-eau)	20
Fiscalité et spéculation financière ; échos d'interpellations politiques (François Gobbe)	22
Réseau Action contre la spéculation financière : memorandum	24
A lire...A débattre	p 27 à 37
Ami(e), entends-tu ce pas qui résonne... (Collectif des chômeurs et minimexés-Tournai)	27
Après l'AMI, le Millenium Round (Jean-François Ramquet)	28
Quand épargner devient un acte de solidarité (Isabelle Philippe)	30
Aboli, le travail des enfants ? (Bénédicte Paquay)	32
Le sens de la dette dans la mondialisation de l'économie (François Houtart)	34

Edito *(suite)*

consommateurs, une fois comme contribuables !

Aujourd'hui les consommateurs qui redeviennent des citoyens se rebiffent : ras-le-bol de respirer l'air pollué en ville lorsqu'on n'a pas de voiture, ras-la casquette d'ingurgiter des OGM (organismes génétiquement modifiés) lorsqu'on choisit de se nourrir végétarien. On est cernés de toutes part, mais on réagit : d'aucuns ont entamé des actions en justice contre la société Verkest pour tentative d'empoisonnement. D'autres interpellent par écrit les gérants de leur grande surface¹, ou s'en vont faire leur marché dans les fermes bios.

Ensemble, nous pouvons revendiquer que les critères des produits labellisés soient appliqués à l'ensemble de la production; notre pays est

assez riche pour garantir à tous une alimentation saine. Les subsides aux agriculteurs devront être conditionnés par des reconversions en ce sens. Le principe de précaution devra prévaloir en matière d'OGM, et un moratoire de 5 ans doit être appliqué à l'ensemble de leur production.

Parce qu'in fine prévenir coûte toujours moins cher que guérir et que surtout l'externalité des coûts, c'est toujours sur les petits qu'elle retombe !

Antoinette Brouyaux
membre du Réseau de
Consommateurs Responsables.

(1) Cfr le dépliant du Réseau des Consommateurs Responsables encarté dans ces pages.

*Réseau de
Consommateurs
Responsables :
c/o CRIOC, rue
des Chevaliers
18 - 1050
Bruxelles - tél.
02-547.06.31 -
fax 02-
547.06.01 -
E-mail :
antoinette.
brouyaux@
oivo-crioc.org*

Le Réseau de Consommateurs Responsables mène depuis fin mars une campagne d'interpellation des gérants des grandes surfaces au sujet des OGM (organismes génétiquement modifiés).

Suite aux envois effectués par des consommateurs, les distributeurs répondent, de manière encore bien insatisfaisante toutefois. Il faut donc maintenir la pression !

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir la « lettre de campagne OGM » qui contient le modèle de missive à l'adresse des gérants, mais aussi des tas d'informations utiles sur le sujet.

Mémoire adressé au Centre Public d'Aide Sociale d'Ixelles

Groupe CPAS du lieu de parole du Collectif Solidarité contre l'Exclusion, 3.6.99;
Contact : Lê Quang Kim, 78 rue Juliette Wytzman 1050 Bruxelles, tél : 02-644.04.48

Réunions du groupe : tous les jeudis à 14h, chez Dédé, 31 rue Eugène Cattoir, à Ixelles; tél. 02-647.91.25

CPAS d'Ixelles : 92 Chaussée de Boondael, 1050 Bruxelles
Tél. : 02-641.41.11

1 : NDLR : Nous reprenons ci-dessous de larges extraits du Memorandum qui a été remis le 10.6.99 au président du CPAS. Vous trouverez la version intégrale de ce Memorandum sur notre site internet; vous pouvez aussi contacter Kim Le Quang pour plus de renseignements.

Présentation de notre association

Bonjour ! La plupart d'entre nous sommes des citoyen(ne)s en situation d'exclusion économique. Le respect, l'amitié et l'entraide sont nos valeurs de base. Ensemble, nous voulons défendre nos droits et combattre la peur et l'injustice qui règnent dans les CPAS. Nous sommes également engagés dans un collectif plus large de lutte contre l'exclusion, composé de citoyens, d'associations et de sections syndicales.

Actuellement, nous voulons améliorer la situation au CPAS d'Ixelles car nous sommes scandalisés par les comportements de certains assistants sociaux, membres de l'administration et du Conseil. Cela au niveau de l'accueil, de l'octroi du minimex et de l'aide sociale, et des méthodes de « mise au travail » pour la formation et l'emploi.

Dans cette action nous sommes soutenus par plus d'un millier de citoyen(ne)s liés au CPAS d'Ixelles, issus de différents milieux ainsi que des personnalités telles que Riccardo Petrella (Professeur à l'UCL, Président du Groupe de Lisbonne, des Amis du Monde diplomatique et Conseiller à la Commission européenne) ou Danielle Mitterrand (militante des Droits de l'Homme, Présidente de France-Libertés et femme de François Mitterrand).

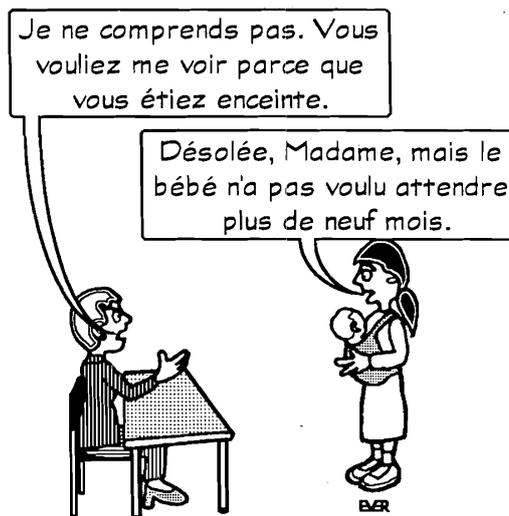
Ci-joint, vous trouverez une description de la situation au CPAS d'Ixelles illustrée par des témoignages concrets. Nous présenterons ensuite nos revendications détaillées qui, nous l'espérons, seront l'amorce d'un grand changement dans cette administration censée aider les citoyen(ne)s.

Qu'est ce qui ne va pas au CPAS d'Ixelles ?

Voici quelques témoignages typiques de souffrances que certains membres du personnel et du Conseil font endurer aux personnes « accueillies » au CPAS. Ces souffrances sont d'autant plus graves qu'elles

touchent des personnes fragilisées qui ne savent pas se défendre (femmes, jeunes, réfugiés, personnes âgées, familles ...). Tout cela se passe aussi dans la tristesse, la peur et le silence.

- Depuis des années ces personnes fragilisées font la file dès 6h du matin et par tous les temps pour espérer obtenir un rendez-vous avec l'assistant social et toucher leur minimex. On y voit régulièrement des mamans et leurs bébés.
- Pourquoi cette mère et sa fille très malade doivent se battre pendant 3 jours pour être reçues par le CPAS et pouvoir acheter un médicament ?



- Cette femme enceinte et sans revenus à qui on refuse le minimex car elle n'est pas disponible sur le marché du travail.
- Cet étudiant à qui on promet le minimex seulement s'il abandonne ses études.
- Ce joueur d'échecs dont on diminue le minimex de 14.000 FB insuffisant pour vivre car il touche par ses cours un petit revenu complémentaire. Pour le CPAS, c'est déjà trop !
- Cette jeune femme enceinte débordée de problèmes qu'on exclut du minimex car elle n'a pu suivre une formation à temps plein.
- Ce citoyen exclu du minimex pour avoir refusé un emploi de nettoyage des égouts.
- Cet ingénieur diplômé d'origine étrangère à

qui on propose un emploi d'éboueur à la commune.

- Ce sans-abri à qui on refuse le minimex malgré la loi sur le minimex de rue. (...).

Pourquoi le CPAS refuse-t-il de reconnaître ses erreurs ?

Des centaines de témoignages de ce genre pourraient encore illustrer cette politique honteuse et généralisée que le CPAS d'Ixelles mène depuis des années. Par objectivité, nous devons quand même signaler la gentillesse et le dévouement de quelques assistants sociaux, membres du personnel et du Conseil .

Malgré tout, le bilan du CPAS d'Ixelles est largement plus négatif que positif et voici nos propositions pour améliorer la situation :

Nos revendications

1. L'accueil

Nous demandons à l'ensemble du personnel plus de respect et de compréhension c'est à dire :

- **Une meilleure organisation du service social**
Permanence et rendez-vous avec l'assistant social sans devoir faire la file dès 6h du matin avant l'ouverture du CPAS ;
Un système de tickets plus respectueux et sans sélection (...);
L'étalement sur tout le mois des rendez-vous (...);
Un nombre plus important d'assistants sociaux et de meilleures conditions de travail pour eux (...);
L'organisation de rencontres régulières entre des représentants des citoyens et le service social (...).
- **La création d'un guichet d'information**
Qui a pour but de guider le citoyen et de l'informer sur le fonctionnement du CPAS d'Ixelles, (...) sur la loi du 7 août 1974 sur

le minimex, ouvert lors des heures normales de bureau (...).

- **La création d'un service d'urgence**
Pour les personnes en grandes difficultés financières (réfugiés, sans-abris...), pour l'aide sociale et médicale, avec un personnel compétent et spécialisé.
- **L'amélioration de l'infrastructure**
Un distributeur d'eau et de café pour humaniser la salle d'attente, un espace enfants (...), la suppression des vitres au guichet pour une meilleure communication entre le personnel et le citoyen.

2. L'octroi du minimex et de l'aide sociale

Dans un système économique de plus en plus destructeur et cruel vis-à-vis de la population, nous demandons au CPAS d'Ixelles l'assouplissement général des conditions d'octroi et plus d'humanité dans l'interprétation des lois et des contraintes budgétaires.

Les montants mensuels du minimex :

• époux cohabitants :	28.445 FB (pour 2)
• personne isolée avec enfants :	28.445 FB
• personne isolée :	21.334 FB
• personne cohabitante :	14.223 FB

- **1^{ère} condition légale : être belge, européen ayant travaillé en Belgique ou réfugié reconnu.**
Nous demandons que les personnes de nationalité étrangère aient droit systématiquement à une aide sociale équivalente au minimex .
- **3^{ème} condition légale : résider dans la commune où l'aide est demandée.**
Nous demandons le respect de la loi sur le minimex de rue pour tous les sans-abri accueillis au CPAS d'Ixelles.
- **4^{ème} condition légale : ne pas disposer de ressources suffisantes.**
Nous demandons que toutes les personnes en difficultés financières puissent avoir le minimex ou l'aide sociale en négligeant les autres conditions par humanité, la

généralisation d'une aide sociale complémentaire additionnée au minimex (...) par exemple pour les factures diverses (gaz, électricité, eau, téléphone...), le loyer, (...), la famille, l'accès aux loisirs ..., l'octroi automatique d'une carte médicale (...). Un abonnement annuel payé par le CPAS ou le transport gratuit négocié avec la STIB. L'élargissement des possibilités de revenus complémentaires correctement rémunérés en dehors de l'ALE (...).

- **5^{ème} condition légale : être disposé au travail.**

Nous demandons au CPAS d'Ixelles une interprétation beaucoup plus tolérante de la disposition au travail (...), l'octroi du minimex à toutes les personnes exclues ou sanctionnées par l'ONEM, l'octroi d'un complément à toutes les personnes touchant un chômage insuffisant.

- **7^{ème} condition légale : l'obligation pour les jeunes de 18 à 25 ans d'accepter un contrat d'intégration.**

Nous demandons plus de compréhension et de respect pour ces jeunes à qui la société actuelle ne donne aucun avenir, le maintien du minimex et pas de sanctions en cas de refus de ce contrat car l'expérience montre que les violences administratives du CPAS aggravent la situation du jeune et de la société, l'octroi automatique du minimex aux étudiants sans les forcer à abandonner leurs études (...). L'octroi du minimex pour 12 mois par an (...) et non 11 mois.

3. La formation et l'emploi

- **Le droit de négocier son projet de développement de vie personnel et professionnel.**

Le droit de choisir et de refuser une formation ou un emploi (pas d'esclavage et de mise au travail), des propositions honnêtes de formation suivies d'un contrat de travail à durée indéterminée, une plus grande ouverture aux formations et emplois artistiques ou non-marchands.

- **L'arrêt des menaces de sanctions financières et de tortures psychologiques**

dont l'objectif est de nous forcer à des formations, des programmes d'insertion ou des emplois précaires, l'arrêt des sanctions

et des exclusions en cas de refus d'un emploi sous-payé ou qui ne convient pas.

- **Le remplacement des articles 60 (...) par des contrats à durée indéterminée.**

4. La relation avec l'assistant social et l'administration

Nous demandons aux assistants sociaux et à l'administration :

- **Le respect du code de déontologie.**

Pas de discrimination en fonction de la nationalité, des convictions (...), de la classe sociale, du sexe, de l'âge, des capacités d'expression et de travail.

- **L'augmentation de la relation de confiance.**

(...) Ne pas considérer d'emblée le citoyen comme un fraudeur.

- **Le respect de la vie privée et la suppression des visites domiciliaires.**

Car elles ne sont pas nécessaires à « l'enquête sociale ». Nous acceptons de recevoir dignement l'assistant social seulement s'il vient aider réellement le citoyen (par exemple pour améliorer un logement insalubre).

- **L'arrêt de l'acharnement administratif.**

La réputation du CPAS d'Ixelles est d'être scandaleusement exigeant avec les personnes démunies en leur demandant une quantité de preuves et de documents souvent inutiles.

(...)

- **De dépasser les problèmes de communication.**

En faisant éventuellement appel à des interprètes ou des médiateurs.

(...)

- **Que la convocation du citoyen pour révision du dossier ait lieu par écrit recommandé.**

Actuellement, en guise de convocation pour révision du dossier, le CPAS d'Ixelles suspend le paiement du minimex sans prévenir la personne.(...) Cette suspension entraîne souvent des problèmes financiers et sociaux très graves (besoins fondamentaux pour elle ou sa famille, loyer...).

- (...) **Que toute erreur faite par l'assistant social ou l'administration soit reconnue et dédommagée.**

5. Le Conseil

Nous demandons un grand changement aux membres du Conseil du CPAS d'Ixelles en ce qui concerne :

- **Les décisions pour les demandes du minimex et de l'aide sociale.**
(...) Ne pas décider sur les dossiers uniquement d'un point de vue de gestionnaire (...). L'argent doit être au service des citoyens et distribué généreusement; (...) Des décisions qui respectent les lois et surtout le droit à une vie digne et un revenu décent minimal pour tous, (...) et qui respectent les Droits de l'Homme. (...)
- **La relation avec les citoyen(ne)s.**
(...) L'organisation de rencontres régulières entre tous les acteurs concernés (citoyens, assistants sociaux, fonctionnaires et responsables politiques), le respect inconditionnel des personnes (...) (ne pas mépriser la personne démunie, ni lui couper la parole). Nous voulons que cesse ce discours méprisant et culpabilisant qui nous traite de « paresseux », « fraudeurs », « privilégiés » et « profiteurs ».
- **L'organisation et la politique générale du CPAS.**
(...) Plus de transparence dans le processus de décision, l'organisation et la gestion financière, une répartition plus équitable du budget du CPAS c'est à dire moins pour le fonctionnement, les salaires trop élevés et les travaux inutiles mais plus pour les citoyens (...), pas de cumul de mandats si les responsables politiques n'ont pas le temps de se consacrer correctement à leur travail.

de les persécuter.

Nous exigeons des responsables concernés que cessent : le mépris, l'intolérance, les discriminations, les violences morales et financières (menaces, sanctions, exclusions), le mensonge, l'hypocrisie, la culpabilisation, la mise au travail, le harcèlement administratif ...

Nous exigeons des responsables concernés un dédommagement moral et financier pour toutes les personnes qui ont subi des préjudices au CPAS d'Ixelles ces dernières années.

Pour l'avenir, nous demandons à ces mêmes responsables plus de respect, de tolérance, de compréhension, de cœur, de générosité, d'honnêteté, de sincérité, et d'humanité.

Nous voulons féliciter les assistants sociaux, membres du personnel et du Conseil déjà engagés dans cette voie plus juste. Finalement, nous voulons encourager toutes les améliorations futures pour un grand changement au CPAS d'Ixelles.

Merci à Dominique Gobert de Solidarités Nouvelles, à Véronique, Stéphane, Richard, Dédé, Sylvie, Mustapha... et à toutes les personnes qui ont contribué à ce mémorandum et qui participeront à ce grand changement...

Conclusion

Nous rappelons à toutes ces personnes que leur métier au sein du Centre public d'aide sociale est d'**aider** moralement et financièrement les citoyen(ne)s en difficulté et non

Entrevue avec Michel de Heusch, président du C.P.A.S. d'Ixelles

Kim Le Quang
et le groupe
CPAS du Lieu
de parole du
Collectif.

Ce 10 juin 99, avec une petite délégation de notre association, nous avons rencontré Michel de Heusch, président du CPAS d'Ixelles. Nous lui avons remis notre mémorandum et nous lui avons demandé de changer les comportements honteux de certains assistants sociaux, membres de l'administration et responsables politiques (manque de respect, menaces, sanctions, exclusions). Nous nous sommes plaints aussi de l'accueil, des conditions d'octroi du minimex et de l'aide sociale ainsi que des méthodes de « mise au travail ».

1. L'accueil

Il nous a fait son bilan de 4 ans de présidence :

- un grand auvent pour protéger les citoyens de la pluie ;
- 8 assistants sociaux en plus ;
- la restauration du home jusqu'en 2003 ;
- pour la file le matin : pas moyen de faire autrement car les AS ont besoin de temps pour les dossiers. Impossible aussi d'ouvrir plus longtemps les guichets (8h à 10h) ;
- pour le guichet d'information, il a essayé mais cela a échoué ;
- il s'engage à faire une brochure ;
- pour la communication en différentes langues, il a engagé 2 AS maghrébins et pense recruter une A.S. africaine ;
- pour le service d'urgence, il le trouve inutile, car selon lui il n'y a pas de problèmes de sans-abri à Ixelles.

Notre avis par rapport à l'accueil

Il y a eu quelques améliorations ces dernières années, mais elles sont largement insuffisantes, car les citoyen(ne)s sont toujours méprisés (attente pendant des heures le matin), mal informés et doivent parfois revenir plusieurs jours d'affilée avant d'être reçus.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de réelle volonté de continuer d'améliorer l'accueil et de prendre en compte l'avis des citoyen(ne)s.

2. L'octroi du minimex et de l'aide sociale

Le président n'a pas fait de commentaires sur notre demande d'assouplissement général des conditions d'octroi. Au niveau des étudiants, il déclare n'accepter que ceux qui connaissent au maximum un échec scolaire et pour lesquels

un psychologue remet un avis favorable.

Notre avis

Il semble esquiver de se prononcer sur l'assouplissement des conditions d'octroi et d'une aide sociale financière complémentaire au minimex insuffisante pour vivre dignement. Nous devons donc rester vigilants afin que le CPAS ne change pas des choses secondaires au détriment de nos revendications les plus importantes.

3. La formation et l'emploi

Le président nous a expliqué qu'il a trouvé 100 millions pour le service emploi et la mise au travail des minimexés. Il nous a déclaré qu'il trouvait normal de menacer, sanctionner et d'exclure les personnes qui refusent la mise au travail. Cela lui semble une bonne politique et il se base sur une condition légale de disposition au travail.

Dans l'esprit du président chaque personne doit accepter le travail que le CPAS lui propose, même si cela ne correspond pas aux qualifications ou aux souhaits de la personne : « il n'y a pas de sous-métiers ». (exemple : nettoyage des égouts). Dans la mise au travail il voit plus l'aspect de la rentabilité et des contraintes, en négligeant totalement le choix du minimexé et son épanouissement personnel.

Il a fait pression sur les assistants sociaux du service emploi pour appliquer cette politique.

Notre avis

Nous sommes totalement opposés à cette politique de mise au travail, qui est une forme d'esclavage inacceptable, car elle ne laisse pas le choix au minimexé.

Le rôle du CPAS est d'accueillir les victimes

de l'horreur économique et d'aider la personne en la respectant et non de les forcer à des formations, des emplois précaires par des menaces, des sanctions et des exclusions.

Le CPAS doit rester un service public d'aide aux personnes et ne pas devenir un service de recrutement pour les entreprises, associations ou services communaux qui veulent profiter d'une main d'oeuvre bon marché.

4. La relation avec l'assistant social et l'administration

Concernant nos plaintes vis à vis de certains assistants sociaux, le président estime que comme partout, il y en a de bons et de moins bons.

Nous avons insisté sur l'importance de convoquer le citoyen pour la révision des dossiers, car le CPAS d'Ixelles suspend le minimex en guise de convocation. C'est évidemment scandaleux et le président nous a promis de revoir la situation.

Notre avis

C'est vrai qu'il y a des assistants sociaux plus durs que d'autres, mais les ordres qu'ils reçoivent de la hiérarchie et du conseil font partie d'une politique généralisée de mise au travail (menaces, sanctions, exclusions).

5. Le Conseil

Le Président nous a dit que le Conseil est très social et travaille en parfaite collaboration au-delà des intérêts politiques.

Lorsque des personnes contestant la décision du Comité Spécial du Service Social demandent à être auditionnées il trouve normal que les membres du comité coupent la parole aux citoyens. Suite à une audition le Comité revient sur sa décision une fois sur deux.

Notre avis

Le mépris, la mise au travail, les violences

morales et financières, est-ce vraiment social ? Les personnes les plus démunies n'ont pas la parole dans une société où les plus riches se l'approprient (représentée ici par le Conseil). Leur couper la parole, c'est nier leur existence. C'est inacceptable.

Conclusion

Pour Michel de Heusch, le CPAS fait de son mieux, tout va bien, à part quelques dérapages.

Au contraire, nous pensons que ces injustices sont généralisées. Le Président veut se donner bonne conscience...

Face à nos revendications, nous avons remarqué que pour justifier la politique de contrôle et de sanctions du CPAS, il opposait souvent un exemple de fraude exceptionnel.

DERNIERE MINUTE — DERNIERE MINUTE

Pour rencontrer et informer les bénéficiaires du CPAS d'Ixelles, Kim Le Quang, animateur du groupe CPAS du lieu de parole du Collectif, s'est rendu quotidiennement dans la salle d'attente du CPAS depuis le mois de février.

Ce mardi 22 juin, Monsieur Jacques Rucquoi, secrétaire du CPAS, est venu le rencontrer pour lui signifier que le conseil du CPAS venait de décider, à l'unanimité, de lui interdire l'accès à la salle d'attente, arguant qu'il incommodait les assistants sociaux et le public.

Mr Rucquoi a expliqué à Kim que le Conseil du CPAS tenait compte du memorandum, et était décidé à apporter des améliorations à l'accueil du public (brochure d'information, espace enfants). Il lui a demandé de ne plus se présenter dans la salle d'attente sous peine d'appeler les forces de l'ordre.

DERNIERE MINUTE — DERNIERE MINUTE

La fiscalité : un outil de lutte contre la pauvreté

Contacts :

Kairos Europe
(François Gobbe): tél/fax 02-478.70.48 •
Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté
(Daniel Lhost), tél. 02-348.50.93, fax 02-348.50.04 •
Collectif Solidarité contre l'Exclusion
(Ghislaine De Smet), tél/fax 02-646.46.33 •
Entraide et Fraternité / Vivre Ensemble
(Anne Le Garroy), tél 02-229.36.55, fax 02-223.28.40.

Le collectif s'est uni à d'autres associations pour organiser une table ronde le 11.2.99 (voir le Journal du Collectif, n°13, mars-avril 99, p. 30-33) et un débat public le 27.3.99 (voir le Journal du Collectif, n°14, mai-juin 99, p. 6-8) sur ce thème. Nous avons distribué ce document de synthèse pour préparer la discussion avec nos invités politiques. Ce document servira aussi de base à un programme d'action pour l'année prochaine. Pour vous associer à notre démarche, vous pouvez contacter notre secrétariat.

1. Nous dénonçons

- **La précarité organisée de l'emploi :** contrats et emplois précaires même subsidiés par les pouvoirs publics (menant à la mise au travail des pauvres, par exemple par des va-et-vient entre chômage, formation et stages. De 150 à 200 types de formules sont recensées à l'heure actuelle).
- **La précarité des revenus :** politique des minima, perte des avantages, pièges à l'emploi conduisant à un accès limité à la santé, à l'éducation, à la culture et au logement.
- **Les statistiques officielles et officieuses** illustrent l'étendue du désastre social en Belgique :
 - 1.000.000 de pauvres, 500.000 chômeurs dont 113.832 sanctionnés ou exclus du chômage en 1996-97 (parmi les 60.517 exclusions, on peut compter 70% de femmes), 83.495 personnes minimexées ;
 - en région bruxelloise, les demandes d'aide sociale sont passées, en vingt ans, de 9.000 à 75.000 ;
 - 368.000 ménages surendettés ;
 - des glissements de charges budgétaires du fédéral vers le régional brouillent les chiffres.
- **L'explosion du travail en noir**, qui représente environ 20.000.000 d'emplois en Europe. Le secteur informel en Belgique représente 20% du PIB, comme en Italie et en Grèce.
- **La spéculation se développe sans aucun frein** et détourne des ressources de l'économie réelle, à la recherche de profits plus élevés : de 15% à plus de 200%, alors que les bons de caisse ne rapportent que 3%. Les politiques sont devenus dépendants des opérateurs économiques.
- **L'interdépendance des économies crée un « effet domino »** dommageable pour les populations. Une crise économique et financière dans un pays touche tous les autres ainsi que leurs populations.
- **La spéculation s'attaque à tous les pays**, même aux bons élèves du FMI. La spéculation n'est pas une fatalité, mais le résultat de décisions humaines, donc réversibles.
- **La fiscalité actuelle accentue les inégalités sociales :**
 - les revenus des capitaux et de la spéculation ont augmenté de façon exponentielle ces vingt dernières années, alors que, proportionnellement, les revenus du travail diminuent. Le taux d'imposition sur le travail a lui aussi grimpé, alors que l'imposition sur les entreprises, et donc sur le capital a diminué entre 1985 et 1995.
 - l'EAPN (Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté) dénonce la taxation indirecte : « *la TVA défavorise les ménages pauvres qui consacrent une partie plus importante de leurs revenus aux produits de première nécessité.* »
 - le patrimoine des Belges est passé de 12.000 milliards en 1983 à 44.000 milliards en 1997 (soit une augmentation de 250%), mais les détenteurs de capitaux préfèrent spéculer plutôt que d'investir dans

l'industrie : c'est plus lucratif. Dans le même temps, les revenus du travail n'ont augmenté que de 19%.

- la base annuelle imposable et fraudée en Belgique avoisine 1.000 milliards de FB (source : Office des Recherches Sociales

Européennes). De plus, le ministère des finances n'a actuellement pas les moyens de fonctionner : manque d'effectifs, manque d'équipements, compétence territoriale, organisation archaïque.

2. Nous proposons

- **Des emplois durables, la revalorisation des emplois, des revenus et des statuts.**
- **Nous soutenons un relèvement des allocations de remplacement** qui doivent s'aligner sur le coût de la vie.
- **Nous soutenons une justice fiscale**, progressive et redistributive qui tienne compte de la transformation des richesses et des patrimoines.
- **Nous soutenons la transparence sur les flux financiers par :**
 - l'instauration d'un cadastre des fortunes ;
 - la levée du secret bancaire ;
 - la suppression du titre au porteur et de son anonymat ;
 - l'instauration d'un impôt sur les grosses fortunes ;
 - un impôt substantiel sur les centres de coordination ;
 - la lutte contre la fraude fiscale et la circulation des informations fiscales également au niveau international.
- **Nous soutenons l'amélioration du**

fonctionnement du ministère des finances par :

- l'engagement de 3.500 agents supplémentaires ;
 - l'amélioration des équipements d'investigation (informatique, télécommunications,...) ;
 - la suppression de la territorialité des compétences fiscales ;
 - la réorganisation du système de contrôle annuel (sigle communiqué à l'avance, ...) ;
 - l'octroi du grade d'officier de police aux agents des finances.
- **Au niveau international, nous soutenons :**
 - une harmonisation fiscale européenne impliquant une réforme des mécanismes de décision dans l'Union Européenne (règle de la majorité simple sur cette question) ;
 - la suppression des paradis fiscaux ;
 - la taxation de toute transaction financière, incluant une taxe Tobin sur les mouvements de capitaux spéculatifs ;
 - la création d'un Conseil de Sécurité économique au niveau des institutions internationales.

« En se dotant de moyens humains, matériels et législatifs performants, la fiscalité deviendrait un meilleur outil de justice sociale et dégagerait des marges budgétaires bien nécessaires pour rencontrer les nombreux besoins présents dans la population », constate la Fondation André Renard.

*Les Amis du Monde Diplomatique (Belgique)
l'Appel des 600
le Collectif Solidarité contre l'Exclusion
Entraide et Fraternité/Action Vivre Ensemble Bruxelles
le Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté
le Groupe de Copenhague
Kairos Europe (Wallonie-Bruxelles)
27 mars 1999*

Collectif

Le groupe des quatre jeudi

Il n'y a pas de mal à se faire du bien !

Benjamin Lalieu.

Contact :
Groupe des
Quatre Jeudi c/o
Équipes
Populaires, 47
rue
Malibran, 1050
Bruxelles, Tél -
fax : 648.61.39

(1) • même si elle ne correspond pas à sa formation, pas à son souhait, ni même à une utilité sociale claire;
• sous n'importe quel statut, sous-statut ou non-statut;
• suggéré, selon qu'il s'agisse d'un proche ou de l'ONEM, avec plus ou moins de bienveillance...

« Sortir de sa coquille (ou de son cocon), le premier pas vers un monde plus juste ».

Permettre et se permettre « la rencontre vraie » : un besoin essentiel et un projet culturel !

... quelque part entre ces deux bouts de phrase, l'essentiel de la philosophie « Quatre Jeudi ».

Par ailleurs, « le chômage, c'est l'enfer » entend-on souvent. Plus que d'autres, les personnes sans emploi subissent la perte de lien social. Or, l'essentiel des discours (et pratiques) sur le chômage mettent la pression sur le sans-emploi pour qu'il se vende, se recycle, recherche ou accepte n'importe quelle activité¹.

Cette pression qui rend les chômeurs coupables (de ne pas se former, de ne pas chercher « vraiment » du travail, ...) provoque des remises en question qui peuvent s'accompagner d'un dramatique sentiment de dépréciation de soi (pendant ce temps-là, la bourse flambe, les bénéficiaires des entreprises s'envolent).

A ces discours univoques, réducteurs et souvent intériorisés par ceux qui en sont l'objet, qui renforcent l'isolement et à la stigmatisation des sans-emploi, nous avons voulu répondre : « Quelle que soit ma situation sur le marché de l'emploi, je me donne le droit de vivre et de me mettre en projet ».

Droit des personnes en situation de non-emploi de se réapproprier la conduite de leur projet de vie et désir de créer des liens sociaux qui font sens se sont donc conjugués ici. Le « groupe des quatre jeudi » s'est alors construit comme un lieu de projets collectifs de court, moyen et long terme pour et par des personnes sans emploi.

Nos activités, au cours de cette première année, se sont articulées autour de quatre axes :

- **rencontre interpersonnelle** : s'écouter, se parler, partager des émotions pour mieux se connaître ;
- **réflexion sur des enjeux sociaux** (à partir du vécu de chacun et avec invités) ;
- **activités sportives et de remise en forme** (le sport à la sauce familiale) ;
- **sorties culturelles** : théâtre, cinéma, balades dans et hors de Bruxelles.

L'ensemble du projet a reçu dès le départ un soutien actif des Équipes Populaires, mouvement d'éducation permanente dont les objectifs correspondaient parfaitement au type de lieu que nous voulions construire.

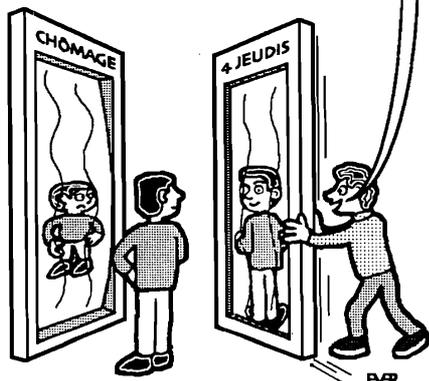
D'autres partenariats, plus ponctuels, se sont développés : Article 27, Le manège du possible, Parcours citoyens, le CIEP-MOC, Sauf qui peut, le Lieu de parole du Collectif Solidarité contre l'Exclusion,...

Pour l'année qui vient, nous poursuivrons nos rencontres régulières autour des quatre axes cités. Leur contenu concret (p. ex : quel type de débat, avec ou sans animateur, ou quelle activité sportive, avec quels moyens, ...) sera fonction des désirs et de la capacité de chacun d'habiter le projet, les moyens dont nous disposons relevant à ce jour d'un « bricolage enthousiaste » et non d'une structure établie au financement assuré (même si la pérennité d'un noyau d'activités est assurée par Les Équipes Populaires). Nous n'avons, par exemple, pas encore de locaux propres et « squattons » des salles au sein de « L'Espace Malibran », à Ixelles.

Un petit journal, des ateliers créatifs (théâtre, poterie ?), des débats publics, des rencontres et activités ouvertes tant aux travailleurs qu'aux sans-emploi, l'horizon idéal est celui d'une « Maison de quartier », d'une « Maison de jeunes pour adultes » au sein de laquelle chacun puisse trouver une place.

Ceux qui habitent Ixelles ou ses environs savent ce qui leur reste à faire (prendre contact avec nous). Les autres aussi. Car des lieux de ce type, il devrait en exister partout !

Regardez plutôt dans ce miroir pour voir comment vous êtes vraiment.



Chômeur Actif : cahier de revendications

Préalable

Nous tenons à rappeler que les solutions au problème du chômage sont en amont de nos revendications en matière de législation du chômage. Le droit au travail est inscrit dans la constitution et chaque citoyen est en droit d'attendre de ses représentants politiques la mise en œuvre d'une politique efficace de création de **véritables** emplois.

Le chômage a de multiples sources qui demandent différentes mesures. La source du chômage la plus importante est indéniablement liée au progrès technologique. A ces avancées technologiques, il n'y a qu'une réponse crédible : la réduction et la redistribution du temps de travail. 32 heures en 4 jours, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, semble un minimum eu égard à l'importance du taux de chômage que nous connaissons.

Cette redistribution du temps de travail peut se faire sans que ce soit un partage de misère. Il suffit que notre société trouve un consensus pour un juste partage des bénéfices générés par les progrès technologiques.

Une politique efficace en matière de lutte contre la fraude sociale organisée par les entreprises doit être menée.

Cela sera possible si nous rééquilibrons la fiscalité entre revenus du travail et revenus mobiliers et immobiliers. Dans ce sens, toute diminution de rentrées dans les caisses de la sécurité sociale doit être compensée par un financement alternatif.

En attendant...

Dans l'attente d'un travail pour tous, tout chômeur a droit :

1. Au respect de sa vie privée

Nous ne sommes pas contre la notion de contrôle. Le contrôle des critères reste nécessaire pour vérifier la bonne affectation des deniers publics. Il en est de même pour les allocataires sociaux. Mais le contrôle ONEM doit préserver la dignité des chômeurs et être le même que pour tous les autres citoyens.

Toute loi spéciale en matière de visite domiciliaire est discriminatoire. Celle-ci ne doit pouvoir s'effectuer que dans le respect des mêmes procédures que pour tous les autres citoyens.

Dans ce sens, la nouvelle réglementation en matière de visites domiciliaire est une avancée. Nous serons bien sûr attentifs à ce que la vérification de situations familiales dans les locaux de l'ONEM soit la règle générale.

D'autre part, lors de ces auditions, tout chômeur doit pouvoir être assisté d'un avocat, d'un délégué syndical ou de toute autre personne de son choix.

Enfin, l'espionnage, la filature ou les photographies prises et/ou utilisées à l'insu du chômeur par un contrôleur ONEM doivent être interdits et passibles de poursuites judiciaires. Ces méthodes sont illégales et constituent une atteinte grave à la vie privée de la personne concernée.

2. A la présomption d'innocence

Tout citoyen est présumé innocent, à charge de la partie civile de démontrer sa culpabilité.

Pour le chômeur, la charge de la preuve est inversée. C'est à lui à faire la preuve qu'il n'a pas été payé pour un service, que l'oubli d'une procédure administrative n'est pas une tentative de fraude. La charge de la preuve doit revenir à l'organisme contrôleur, pas au chômeur.

Afin de statuer le plus justement possible,

CSC : Tony
Demonte, rue
Prunieu 5,
6000
Charleroi; tél.
071-23.09.82
FGTB : Daniel
Maratta,
Boulevard
Devreux 36-38,
6000
Charleroi; tél.
071-31.62.22

Collectif sans emploi

l'ONEm doit s'informer de la capacité du chômeur à connaître ses devoirs. Aujourd'hui, la législation est complexe et changeante. Or, pour que le chômeur puisse respecter ses obligations, les réglementations doivent être claires et accessibles à tous, l'information claire et cohérente.

La délation ne peut en aucun cas être utilisée par l'ONEm, et encore moins constituer une présomption de fraude.

Quelle que soit la qualité de cette information, il est certain que nombreux seront ceux qui y échapperont. En cas d'erreurs administratives, la notion « d'avertissement » doit apparaître dans la législation-chômage. Sanctionner quelqu'un qui s'est trompé est tout à fait inéquitable. L'avertissement permettrait de ne plus sanctionner un simple oubli. De plus, on aurait la certitude que la personne concernée recevait bien l'information.

Le droit aux allocations de chômage ne peut être suspendu tant que toutes les procédures légales n'ont pas été épuisées. L'ONEm ne peut rendre une sanction effective alors que le Tribunal du Travail n'a pas encore statué sur le dossier du chômeur.

Plus fondamentalement, il est anormal que l'ONEm qui instruit le dossier soit aussi celui qui fixe la sentence. Si il est normal que l'ONEm instruisse le dossier, ce devrait être le tribunal du travail qui, seul, décide des suites à lui donner.

Enfin, afin de pouvoir se défendre efficacement, tout chômeur doit avoir accès à son dossier.

3. A être solidaire

La possibilité d'obtenir de la part de l'ONEm l'autorisation de prêter des activités bénévoles existe. Si cela fonctionne relativement bien pour du bénévolat à long terme (un délai de 3 semaines est nécessaire pour obtenir les autorisations), la législation n'est pas adaptée au coup de main ponctuel demandé par un ami ou un membre de sa famille. Le chômeur a le droit de pouvoir donner un coup de main ponctuel à un ami ou à un membre de sa famille en évitant de lourdes procédures.

Dans l'urgence, tout chômeur a le droit d'accueillir officiellement chez lui un ami, ou un membre de sa famille vivant une situation

exceptionnelle, cela sans perdre une part de ses indemnités.

4. A la suppression de l'article 80¹

Ceci concerne le chapitre « disponibilité » sur le marché de l'emploi. Le Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) a largement fait la preuve que ce ne sont pas les chômeurs qui sont indisponibles sur le marché de l'emploi, mais bien l'emploi lui-même. Il est malheureusement normal, en raison du chômage massif que nous connaissons, que des gens chôment pendant longtemps.

Dès lors, l'article 80 doit être supprimé.

Pour ce qui concerne la disponibilité dans son ensemble, il existe une bonne façon de la vérifier : il suffit de proposer un véritable emploi au chômeur. Si cet emploi est en concordance avec le lieu où il habite, avec ses capacités intellectuelles et physiques, il doit être accepté.

Malheureusement, il n'y a pas d'emploi pour tous et toute autre vérification repose sur un procès d'intention.

Enfin, chercher de l'emploi coûte cher et les dépenses en la matière doivent être remboursées au chômeur par les pouvoirs publics.

5. A des revenus suffisants pour vivre dignement

Les allocations de chômage, (comme le revenu minimum vital) ne permettent plus de vivre décemment. Celles-ci doivent être revues à la hausse.

Les revenus des chômeurs ne doivent pas dépendre de leur situation familiale.

En attendant, la situation des chômeurs doit être améliorée et les allocations relevées. Nos revendications :

- pour rappel, il faut supprimer la limitation du chômage dans le temps pour les cohabitants (suppression art.80) ;
- les allocations « cohabitants » doivent être alignées sur le minimum des « isolés » ;
- les allocations « isolés » doivent être alignées sur le minimum des « chefs de famille » ;
- les minimums « chefs de famille » doivent être revus à la hausse ;

(1) exclusion pour chômage de longue durée des cohabitants.

- le revenu minimum vital doit être aligné sur l'allocation de chômage;
- tous les « chômeurs âgés » (+ de 50 ans) ont les mêmes besoins. Dans ce sens, la notion de « 20 ans de passé professionnel » doit disparaître.

Tout ce la peut être financé par le biais d'un financement alternatif de la sécurité sociale.

6. Dans tous les cas, le droit aux consommations essentielles

Des mesures doivent être prises pour permettre l'accès de tous au transport, à un logement, aux soins de santé, aux études, à la culture.

Le collectif des chômeurs et minimexés du Tournaisis

Le collectif se réunit tous les vendredis à 18h, au premier étage du Relais du Miroir, 15 rue St Jacques à Tournai.

NDLR : Un dossier complet des activités de ce collectif (qui existe depuis mars 98) est disponible à notre secrétariat. Dans le prochain numéro, nous y consacrerons un article.

*B.P. 126,
Tournai 2;
contacts :
Michel Tack
069-22.81.87,
Pascale
Leseultre 069-
64.01.46,
Nicole Leclerc
069-23.24.10*

Pour notre prochain numéro, nous préparons un dossier spécial :

*« Les collectifs de sans emploi,
le point en 1999 »*

N'hésitez-pas à nous transmettre vos articles et vos coordonnées.

Collectifs sans emploi

La Communauté de « La Poudrière » : qui sommes-nous ?

Serge Van
Israël.

Communauté
de La
Poudrière, 60
Rue de la
Poudrière, 1000
Bruxelles, tél :
02-512.90.22

« La Poudrière » fait partie des organisations membres du collectif. L'un de ses membres, Serge Van Israël, est secrétaire de notre conseil d'administration. Cet article vise à mieux faire connaissance avec la Poudrière/Emmaüs.

Pour beaucoup de gens défavorisés, nous sommes surtout connus par notre activité de déménagement à petit tarif à laquelle bon nombre de CPAS et d'organismes caritatifs font appel, et par notre activité de récupération où nous servons de trait d'union entre les personnes qui ont des objets encore en bon état dont ils veulent se débarrasser et les personnes que la situation économique empêche d'acheter du neuf.

Certains nous connaissent aussi par nos activités et nos interventions dans le domaine social, comme Le Collectif Solidarité contre L'Exclusion, les Marches Européennes, la lutte contre la spéculation financière, le Forum contre l'incinération des déchets, le Réseau des Consommateurs Responsables, etc...

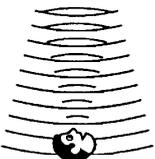
En réalité, la Communauté de La Poudrière, c'est cela, mais c'est surtout un ensemble de personnes (une centaine) qui ont décidé de montrer que « VIVRE ENSEMBLE » est possible et que l'individualisme sévissant dans la société n'amènera que déchirement, luttes fratricides, écrasement du voisin, du collègue et même de l'ami pour arriver à assurer sa propre réussite le plus souvent momentanée.

Elle se veut également être un projet de nouvelle société, une sorte de laboratoire, en tentant de vivre une expérience d'autogestion complète du groupe où chacun peut et est invité à donner son avis dans des réunions régulières. Pour ce faire, nous nous efforçons de chercher, pour les décisions importantes, des consensus réunissant l'unanimité de tous les membres. Chaque membre de la Communauté dispose de droits similaires quelle que soit son ancienneté ou son niveau de responsabilité. Que l'on soit responsable de la Communauté, responsable de maison ou nouveau membre venant d'arriver, chacun reçoit le même argent de poche (600 FB par semaine) et a le même droit à la parole.

La Communauté de La Poudrière se veut pluraliste et est constituée de gens de cultures, de religions, de formations différentes qui essaient quotidiennement de vivre la même aventure et de poursuivre les cinq objectifs que nous nous sommes fixés et que chacun peut se fixer dans sa vie de tous les jours :

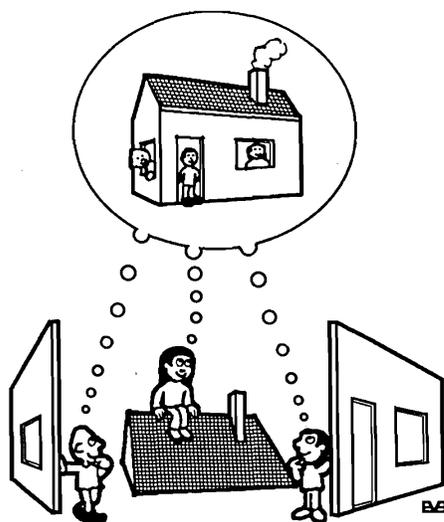
- 1. La présence** : à la fois à l'intérieur de la Communauté, à chacun de ses membres, mais aussi et surtout vis-à-vis de l'extérieur dans les quartiers où nous sommes installés, auprès des gens qui font appel à nos services, auprès des personnes qui fréquentent nos magasins, auprès de chacun qui souhaite être écouté et être considéré comme « une personne à part entière » et pas un numéro perdu dans la société.
- 2. L'amitié** : sans laquelle aucun « vivre ensemble » n'est possible.
- 3. La justice** : qui n'est pas nécessairement une justice égalitaire pour tous mais qui doit être avant tout, une réponse aux besoins réels de chacun, en particulier pour lui permettre d'avoir un cheminement personnel le plus serein possible.
- 4. L'espérance, l'utopie** : même si notre expérience à elle seule n'arrivera pas à changer le monde et la société, il est important de garder à l'esprit qu'elle peut être un tout petit rouage dans le mécanisme de changement plus général vers une société plus juste dans laquelle l'exclusion, l'exploitation des plus faibles et la misère auront disparu.
- 5. L'ascèse, la formation** : atteindre nos objectifs, réussir à améliorer le monde et surtout « vivre ensemble » n'est possible que si chacun parvient à se remettre en question, à chasser ses idées préconçues,

Echos...



à être à l'écoute de la vie, de la société, de l'autre et accepte d'être dérangé dans ses habitudes.

Beau programme !, me direz-vous. Mais comment y arriver ? Il n'y a pas de solutions miracles. La Communauté a choisi quatre moyens à la portée de tous :



1. Le travail : c'est un moyen qui permet à la fois de construire et d'améliorer les relations entre les membres de la Communauté et de briser le carcan de la solitude et de l'inutilité auquel beaucoup sont confrontés dans la société. Il permet à la Communauté d'être disponible et à l'écoute des demandes de services venant de l'extérieur. Il permet à la Communauté de vivre et d'exister car nous avons décidé de ne profiter d'aucun subside extérieur (par ex : la Communauté demande à ses membres de renoncer au minime pendant leur passage en ses murs).

2. La vie simple : à ne pas confondre avec vivre dans la pauvreté ou la misère. La Communauté donne à chacun ce qu'il a besoin pour vivre, s'efforce de donner à chacun un environnement de vie agréable mais rejette le superflu qui abonde parfois dans la société. Par exemple : une ou deux TV communes par maison (de 20 à 40 personnes) mais aucune TV individuelle dans les chambres ou appartements.

3. La mise en commun : le Père Léon, fondateur de la Communauté en 1958, se plaisait à répéter, à juste titre : « Si, seul avec 20.000 FB par mois, on ne peut rien faire, à dix, en mettant en commun la même somme, on a 200.000 FB par mois et on peut faire beaucoup plus ». Aussi, à la Communauté, tous les revenus du travail (salaires des membres qui travaillent à l'extérieur, pensions, allocations de chômage, revenus des travaux réalisés par la Communauté) de chacun des membres sont mis en commun et cela permet à des membres sans moyens de substance de participer au même titre que tous les autres à notre aventure. Les biens que les membres ont acquis avant leur passage

dans la Communauté restent leur propriété. La Communauté est constituée en ASBL qui est propriétaire des biens (immeubles, matériels) qu'elle met à la disposition des membres de la Communauté qui en sont uniquement les gestionnaires. En cas de dissolution, tous ces biens seraient redistribués à d'autres organismes poursuivant des objectifs similaires aux nôtres. Aucun membre ne pourrait revendiquer un droit de propriété sur ces biens.

4. La fidélité : toute cette aventure de « Vivre ensemble » n'est possible que si chacun reste fidèle à lui-même, à ses idées, aux objectifs de la Communauté et aux autres sans quoi aucune relation d'amitié n'est possible.

D'une manière concrète, la Communauté de la Poudrière, outre ses magasins et son activité de déménagement, permet également, par son activité d'accueil, à des personnes en difficulté de se relever et de repartir d'un bon pied dans la société et dans la vie active.

Elle permet aux personnes de reprendre contact avec le travail actif dans un esprit d'entraide et de solidarité. Il convient de noter que dès qu'une personne entre dans la Communauté, elle fait partie intégrale de celle-ci et est libre de la quitter quand elle le souhaite (c'est pour cette raison entre autre, que les membres de la Communauté continuent à percevoir les allocations de chômage afin de conserver leurs droits acquis s'ils quittent la Communauté).

Elle accueille aussi des étudiants dans le cadre de retraite sociale, de stage ou de travail de fin d'études.

...Echos



grrrAAI... Ça continue !

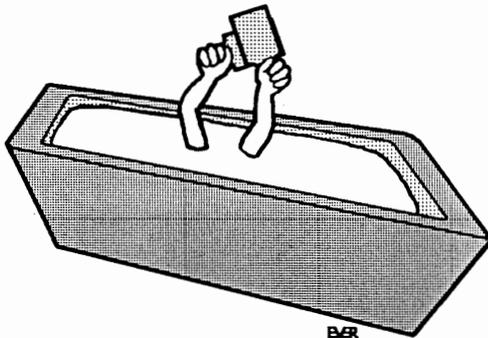
Brigitte
Poulet.

grrrAAI
(Groupe
d'Artistes en
Action), 341
rue des
Coteaux, 1030
Bruxelles, tél :
02-242.76.89,
fax : 02-
242.77.32,
E-mail :
theatre.maata@
skynet.be

Début de l'histoire

Depuis janvier de cette année¹, le grrrAAI rassemble jusqu'à une centaine de personnes chaque dernier samedi du mois sur la place de la Monnaie, de 15 à 16 h.

Cette manifestation, audible d'assez loin grâce aux « clap, clap, clap... » des planches à pain (car les artistes dans le pétrin ont du pain sur la planche), se veut un lieu de contact, de rencontre, d'informations... avis aux intéressés !



(1) Le grrrAAI (Artiesten en action- Artistes in actie) vous a été présenté dans le n° 13 (mars-avril 99) de ce même journal; ses manifestations sont annoncées dans notre agenda.

(2) Communiqué de presse du Cabinet des Affaires Sociales du 30.4.99.

Pour rappel, le grrrAAI portait trois revendications :

1. Le droit de créer et d'exercer les professions d'artistes non dans la précarité mais dans le cadre légal d'un statut social et fiscal cohérent (...);
2. La suspension de toutes les poursuites administratives aussi longtemps qu'une nouvelle loi créant un statut pour les artistes ne sera pas votée;
3. L'élaboration d'une vision culturelle à long terme en concertation avec les milieux artistiques de l'ensemble du pays.

Derniers développements

Le 30.4.99, sur proposition de Madame Magda de Galan², le Conseil des Ministres a approuvé :

1. La prise immédiate d'une circulaire afin

d'éclairer la réglementation du chômage en ce qui concerne les activités autorisées pendant la période de chômage :

- les activités artistiques sans revenu certain y attaché sont autorisées sans déclaration préalable ;
- si une telle activité génère ultérieurement un revenu, il doit être déclaré sans retard à l'ONEM;
- conformément à la réglementation du chômage, ce revenu entraînera la perte et donc la récupération des allocations pour la période au cours de laquelle l'activité qui a généré ce revenu a été effectuée. En principe, il y a lieu de tenir compte à cet égard de la période déclarée par l'artiste. Cette déclaration peut toutefois être écartée si elle est contredite par des présomptions sérieuses, précises et concordantes ;
- en ce qui concerne les artistes de spectacle, les activités de formation, de perfectionnement, de recyclage et d'entraînement, qui ont lieu en Belgique et qui ne sont pas obligatoires en vertu d'un contrat de travail ou d'entreprise, sont en principe autorisées sans déclaration préalable et sans conséquence sur le droit aux allocations.

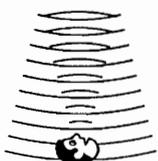
2. La commande d'une étude globale sur le statut social et fiscal de tous les artistes à une équipe d'experts universitaires, en collaboration avec la Plate-forme Nationale des Artistes, et l'octroi de moyens nécessaires à cette étude.
3. L'équipe universitaire (...) devra prendre en charge les frais encourus par la Plate-Forme nationale des artistes (...).

Réactions aux derniers développements

Ces propositions ne satisfont pas entièrement le grrrAAI... Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits du communiqué de presse qu'il nous a fait parvenir.

1. Par rapport à la circulaire visant à éclaircir la réglementation du chômage en ce qui concerne les activités artistiques nous avons toujours affirmé que dans les faits, un artiste

Echos...



travaille tout le temps (son travail de réflexion, de recherche, d'expérimentation, est permanent). Pour nous, il y avait une absolue nécessité de distinguer en matière de chômage cette activité artistique de celle directement productrice de revenus (c'est-à-dire l'exploitation du spectacle, du concert, de l'exposition, du livre, etc.). Ce n'est pas le fait d'écrire, de répéter un pas de danse, d'enregistrer un chant, qui sont susceptibles de produire un revenu, mais l'édition de ce qui a été écrit, la présentation du spectacle au public ou la vente de cet enregistrement musical, à fin d'exploitation.

Aucune des activités artistiques envisagées ci-dessus ne permet, en soi, d'accroître « la valeur des biens » du chômeur et aucune n'empêche évidemment de « rechercher » ni « d'exercer » un emploi, puisque ces activités sont justement exercées en vue de « trouver » un emploi (un travail artistique).

Le fait de considérer ces activités « à titre de hobby ou exercées de manière occasionnelle » selon les termes de Madame Miet Smet, Ministre de l'Emploi, marque encore une méconnaissance de la création artistique professionnelle.

D'autre part, l'autorisation des activités non rémunérées de formation, de perfectionnement, de recyclage et d'entraînement ne peuvent, à notre sens, concerner les seuls artistes de spectacle, comme semble le formuler la Ministre.

2. Cette étude va dans le sens de ce que nous demandions et nous nous en réjouissons.

3. La demande de moratoire suspendant toutes les poursuites administratives et judiciaires à l'encontre des artistes n'a pas été rencontrée par le gouvernement sortant et nous le regrettons.



Plus de coupures de gaz à Bruxelles ?

La
Coordination
Gaz-
Electricité-Eau
de Bruxelles.
Tél :
02-675.43.74
et
02-673.43.31.

Une Ordonnance établissant des mesures de prévention des coupures de fourniture de gaz à usage domestique a été votée au Parlement bruxellois, le vendredi 26.2.99, à l'unanimité. Cette fois, nous avons l'illusion que le problème des coupures est réglé, alors qu'elles restent possibles.

Si la Coordination Gaz-Electricité-Eau (G.E.E) de Bruxelles salue les efforts du législateur en la matière, dans les limites que lui confèrent ses compétences régionales, elle s'interroge entre autre sur les modalités concrètes d'application d'un arbitrage judiciaire via le règlement collectif des dettes, et sur son impact effectif auprès des consommateurs en difficulté.

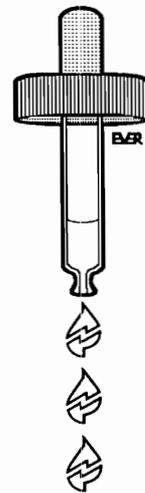
Certes, l'Ordonnance comporte un élément tout à fait positif : elle interdit toute coupure de gaz entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, sauf pour des raisons de sécurité. Voilà donc ce qui n'avait été qu'une « recommandation », portée à cinq mois et hissée au rang de loi régionale. Positive aussi, la décision de procéder d'ici un an à une évaluation de l'application de l'Ordonnance.

La Coordination G.E.E. constate cependant que ces mesures sociales, certes non négligeables, ne constituent nullement UN DROIT à se chauffer et à s'éclairer, droit qu'elle revendique depuis 1983.

La Coordination G.E.E. revendique, pour ouvrir ce DROIT :

- un cadre législatif fédéral ;
- une réforme tarifaire globale ;
- une diminution de la T.V.A. ;
- la constitution d'une assurance « couverture du risque pour factures impayées » souscrite par les producteurs ;
- une réelle protection des consommateurs captifs (particuliers et P.M.E.) lors de la transposition en droit belge en matière de libéralisation de l'électricité et du gaz.

La Coordination et ses partenaires maintiennent une vigilance active.



Texte adopté par la commission, Conseil Régional Bruxellois,
le 26.6.99 (A-273/3 - 98/99)

Intitulé

Projet d'ordonnance établissant des mesures de prévention
des coupures de fourniture de gaz à usage domestique

Article 1er

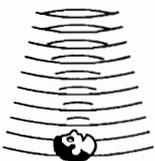
Cette ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Article 2

Pour l'application de la présente ordonnance, il faut entendre par :

1. Coupure : opération par laquelle le distributeur suspend la fourniture de gaz en raison du dépassement des délais de paiement par l'abonné mis en défaut, comme indiqué dans les conditions générales pour la fourniture de gaz.
2. Abonné : la personne physique au nom de qui un compteur a été ouvert pour la fourniture de gaz à sa résidence principale, pour un usage domestique.

Echos...



Article 3

La consommation de gaz fait l'objet d'une facturation propre par le distributeur chaque fois que l'abonné le demande.

Article 4

Dès qu'il reçoit la décision d'admissibilité d'une demande de règlement collectif de dettes d'un abonné prévue par la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et à la possibilité de vente de gré à gré de biens saisis, le distributeur ne peut plus procéder à la coupure chez cet abonné.

Cette interdiction prend fin au rejet, au terme ou à la révocation du règlement collectif de dettes de l'abonné.

Cette interdiction cesse également si l'abonné dépasse les délais de paiement des factures relatives à la consommation de gaz pour une période postérieure à la date de la requête visée à l'article 1674/4 § 1er du Code judiciaire.

Article 5

Sauf dans les cas prévus à l'article 4, si dans les dix jours de l'envoi de la mise en demeure prévue par les conditions de fourniture du distributeur l'abonné reste en défaut de paiement, le distributeur transmet au Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) de la commune où l'abonné a son point de fourniture de gaz, le nom et l'adresse de cet abonné.

La mise en demeure comporte le texte de la présente disposition et informe l'abonné qu'il peut refuser que son nom soit communiqué au Centre Public d'Aide Sociale.

Si, au plus tard quarante cinq jours après la transmission du nom de l'abonné au Centre Public d'Aide Sociale, ce dernier n'a pas fait savoir au distributeur que cet abonné bénéficie d'une aide sociale par le Conseil de l'Aide Sociale ou n'a pas transmis au distributeur une proposition de plan de paiement, contresignée pour accord par l'abonné, le distributeur peut procéder à la coupure.

Si un abonné ne respecte pas un plan de paiement sur lequel il a marqué son accord, le distributeur peut procéder à la coupure quinze jours après une mise en demeure écrite.

Article 6

Le Gouvernement crée un Fonds d'assistance en matière de coupures de fourniture de gaz couvrant les frais exposés par les Centres Publics d'Aide Sociale pour l'application de l'article 5 de la présente ordonnance. Les distributeurs versent chaque année une contribution à ce fonds d'assistance, afin d'en assurer l'équilibre.

Ce Fonds d'assistance rembourse au Centre Public d'Aide Sociale un montant forfaitaire de 4.000 francs belges (99,16 Euro), indexé annuellement à dater de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, chaque fois que le Centre Public d'Aide Sociale transmet au distributeur l'information selon laquelle l'abonné bénéficie d'une aide sociale ou la proposition de plan de paiement visée à l'article 5 ou encore l'information selon laquelle l'abonné justifie ou non d'un état de nécessité sociale.

Le Fonds d'assistance est géré par les distributeurs sous le contrôle du Gouvernement qui en approuve les statuts.

Article 7

Aucune coupure ne peut avoir lieu, sauf pour raisons de sécurité, entre le premier novembre et le 31 mars.

Article 8

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur Belge.

Elle fera l'objet d'un rapport du gouvernement au Conseil de la région de Bruxelles-Capitale un an après son entrée en vigueur.



Fiscalité et spéculation financière : échos d'interpellations politiques...

François
Gobbe,
collaborateur
de Kairos-
Europe.

(1) voir page
26 de ce
numéro.

(2)
Secrétariat :
Réseau Action
contre la
spéculation
financière,
rue du
Gouvernement
Provisoire, 32 -
1000
Bruxelles ; tél
02-227.66.80,
fax 02-
250.12.63 ;
e-mail :
Sophie.Charlier@
entraide.be

Depuis près d'un an, un « Réseau d'action contre la spéculation financière » s'est formé en Belgique francophone. Une quarantaine d'associations et de coordinations¹, dont les deux grands syndicats CSC et FGTB, en font partie².

Quatre revendications fondamentales les rassemblent :

- une taxation des mouvements financiers spéculatifs (taxe Tobin ou Spahn) ;
- un contrôle démocratique des institutions financières ;
- un rééquilibrage des revenus du travail par rapport au capital financier (cadastre des fortunes, levée du secret bancaire, taxation des plus-values...) ;
- des incitants aux investissements éthiques.

Une campagne de 6 mois a été lancée fin 98. Outre des débats régionaux (plus de 1500 personnes ont été touchées) et de nombreux articles publiés sur ce thème dans les revues des différents mouvements comme le bulletin des Équipes Populaires ou de Solidarité Socialiste par exemple, une lettre ouverte a été diffusée à plus de 100.000 exemplaires invitant chaque citoyen à interpeller avant les élections, les différents ministres responsables ainsi que les présidents des partis démocratiques.

Des réponses écrites et particulièrement intéressantes sont parvenues, en retour de ce courrier, montrant la volonté des formations politiques d'exprimer leurs positions sur ces questions.

En conclusion de cette campagne, un débat a été organisé le 19 mai à Bruxelles à l'ICHEC. Près de 300 personnes étaient présentes. Déçues cependant par les désistements de dernière minute de Philippe Maystadt (PSC), Philippe Busquin (PS) et Daniel Ducarme (PRL-FDF) qui avaient accepté cette confrontation un mois auparavant ! Des orateurs annoncés, seul Pierre Jonckheer (Ecolo) était finalement présent. Le ministre des finances Jean-Jacques Viseur était là pour le PSC, ainsi que Philippe Mahoux pour le PS.

Jean-Jacques Viseur a d'entrée de jeu insisté sur la nécessaire grande prudence qui a animé la politique du gouvernement belge durant cette

dernière législature : « Dans l'heure qui suit toute mesure faisant peur aux détenteurs de capitaux, ceux-ci auraient franchi les frontières... ! ».

Il a reconnu que la spéculation financière est une source permanente d'instabilité avec des conséquences sociales dommageables « mais on y travaille au niveau du FMI, de la Banque Mondiale ».

Des mesures sont à prendre effectivement selon lui, pour harmoniser la fiscalité au niveau européen. Mais les anglais, par la voix de Gordon Brown, s'opposent à cette conception volontariste et centralisatrice de leurs partenaires européens, qui risque de porter préjudice aux intérêts de la City.

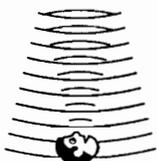
Toute initiative en matière de démantèlement de la fiscalité dont bénéficieraient les centres de coordination (états-majors des multinationales) en Belgique par exemple, ne devrait donc se faire qu'en parallèle et de manière simultanée avec les autres partenaires européens, comme on y travaille dans le cadre de la Commission Européenne (groupe Monti).

Philippe Mahoux, sans désavouer ces prises de position, a insisté sur le fait que la taxation éventuelle des plus-values supposait également un progrès dans l'harmonisation fiscale européenne, notamment en matière d'identification du porteur ou encore du caractère nominal des actions. Il a également insisté sur la fiscalité comme facteur de redistribution.

Devant cette belle unanimité, **Pierre Jonckheer** s'est interrogé sur la crédibilité de telles déclarations venant de la part de partis au gouvernement hier. Selon lui, des choix inverses ont été réalisés dans le passé. L'Europe est un marché intégré qui ne se fixe pas de règles et ne prévoit guère ses recettes. Il faudra donc ramer pour récupérer les dérégulations accomplies. Le Traité d'Amsterdam n'a pas prévu de changer la règle de l'unanimité en ces matières. Ainsi la taxe sur le CO₂ est bloquée depuis 15 ans !

Au contraire, toute la politique fiscale va à l'envers des régulations : réduction d'impôts encouragée, baisse des cotisations sociales sans réelle embauche, d'où baisse du niveau

Echos...



des dépenses publiques (Enseignement, Justice, Recherche...).

Il existe entre les partis de la coalition sortante un consensus majoritaire pour favoriser la libéralisation des marchés avec la « croyance » que plus de croissance égale plus d'emplois.

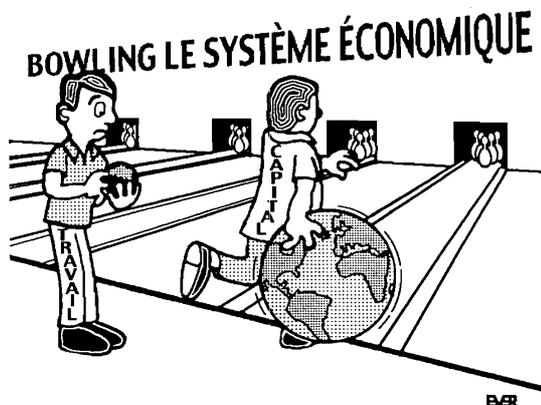
Ceci suscite une indignation dans la population. Il importe de favoriser un contrôle de l'érosion fiscale mais aussi un contrôle démocratique des institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, OMC, négociations transatlantiques) et notamment du Millennium Round de novembre prochain.

Pourquoi, s'est-il interrogé, ne pas créer au sein du Parlement belge, une commission de contrôle de ces institutions et des négociations qui s'y déroulent ? Ceci permettrait des débats publics sur ces questions, un contrôle des mandataires belges qui y siègent et par là une plus grande transparence.

Selon lui, la conditionnalité des aides économiques devrait faire l'objet d'un débat; il a insisté dans une perspective fédéraliste pour unifier les voix européennes au sein par exemple du FMI.

Devant cet accueil relativement positif de la part des responsables politiques sur les conséquences de la spéculation et des dérégulations financières, on ne peut que s'interroger : s'agissait-il du temps des belles promesses pré-électorales ? Ou bien de quelques hirondelles annonçant un nouveau climat plus interrogatif au sein des milieux politiques suite aux récentes crises financières ou encore à la persistance d'un chômage de masse en Europe ? L'avenir le dira !

Le réseau a décidé en cette fin du mois de juin de transmettre un condensé de ses revendications sous forme de mémorandum au formateur et aux présidents des 4 partis francophones (voir pages suivantes).



Philippe Mahoux a abondé dans le sens de cette proposition qui aurait permis d'éviter l'incident survenu à l'OCDE avec l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI).

Jean-Jacques Viseur a souligné l'importance des institutions internationales qui permettent d'éviter le marché pur et l'économie-casino. A Dresde, le conseil Ecofin (des ministres des finances européens) a mis au point une proposition de nouvelle architecture des institutions internationales.



Réseau d'Action contre la Spéculation Financière

Réseau Action
contre la
spéculation
financière,
rue du
Gouvernement
Provisoire, 32 -
1000
Bruxelles ; tél
02-227.66.80,
fax 02-
250.12.63 ;
e-mail :
Sophie.Charlier@
entraide.be

Mémoire

Aux partis, futurs parlementaires, et prochain gouvernement

Monsieur Guy Verhofstadt, Formateur du nouveau gouvernement belge
Monsieur Philippe Busquin, Président du PS
Madame Isabelle Durant, Secrétaire Fédérale d'ECOLO
Monsieur Philippe Maystadt, Président du PSC
Monsieur Louis Michel, Président du PRL, MCC, FDF

Madame, Monsieur,

Lors de la campagne électorale, Le Réseau Action contre la Spéculation Financière a eu l'occasion d'échanger par écrit et lors d'un débat public (le 19 mai) avec une personne représentant vos partis sur les différents points suivants. L'objet de ce mémoire est de vous rappeler des éléments de notre discussion afin que ceux-ci figurent dans le programme du futur gouvernement.

- 1. Nous demandons aux partis politiques de mettre en place un système de taxation sur les transactions financières spéculatives. Différents économistes tels que les Professeurs Tobin et Spahn ont proposé une taxe qui prévoit de frapper la spéculation sur les devises. Comme certains pays l'ont déjà fait (par exemple la Finlande et le Canada), la Belgique doit prendre des initiatives afin de ratifier le principe d'une taxation sur les transactions financières spéculatives. Le principe d'une taxe sur les devises peut être étendu à d'autres formes de spéculation financière telle que les produits dérivés - contrats à terme, swaps de change, contrats de futures, etc...**

D'après les documents écrits transmis par vos partis ainsi que d'après le débat politique du 19 mai, tous les partis démocratiques ont admis que la non-taxation des profits générés par la spéculation financière est inacceptable. En effet, le bon sens et l'expérience montrent que la spéculation financière n'est ni liée à un avantage tenant à l'usage d'un bien ni à une transformation quelconque. La spéculation financière est par contre une source permanente d'instabilité avec des conséquences sociales dommageables.

Le principe d'une taxe sur les mouvements des capitaux telle que proposée par les Professeurs Tobin et Spahn est une mesure modérée et raisonnable qui, en pénalisant les transactions à court terme, limite les mouvements financiers non liés aux échanges de biens et services. Les revenus de cette taxe, même s'ils ne sont pas la raison première, devraient être prioritairement utilisés à différentes fins sociales et environnementales, comme la lutte contre le chômage, la précarité, la remise de la dette, le respect par la Belgique de ses obligations en matière de normes sociales et environnementales.

- 2. Nous demandons aux partis politiques d'instaurer des mécanismes démocratiques permettant la transparence, le débat et un contrôle des institutions financières nationales et internationales.**

Rendre les négociations dans les instances internationales plus transparentes nécessite de donner des mandats et espaces de négociations clairs aux représentants de la Belgique ainsi qu'un contrôle des décisions.

C'est pourquoi nous demandons que les agendas et les sujets traités dans les organisations internationales puissent faire l'objet d'un débat parlementaire public au préalable, et qu'un contrôle et une évaluation des mesures prises ainsi que de



leurs applications soient réalisés à posteriori.

Cela devra se préparer à l'aide d'une commission parlementaire spécifique (suivant les lieux de négociation FMI, BM, Banque Centrale Européenne, OMC, OCDE). Cette commission permettra ainsi un suivi régulier des différentes négociations et sera à même de consulter la société civile sur les orientations ou nouvelles matières qui y seront abordées.

Lors du débat politique du 19 mai, les différents partis s'entendaient pour dire que l'effet de la mondialisation et plus proche de nous l'effet de l'Euro ont pour conséquence d'avoir créé des instruments supranationaux reprenant sans débat ni contrôle démocratique des prérogatives essentielles des états nationaux. Le Réseau n'est pas d'accord de se soumettre à la fatalité qui fait porter les responsabilités sur les autres partenaires européens ou outre-Atlantique.

Les acteurs politiques belges doivent reprendre leurs responsabilités. Des mandataires belges siègent dans les différentes instances internationales et jouent un rôle dans l'orientation des politiques de la Banque Centrale Européenne comme des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, le FMI (Fonds Monétaire International), l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), etc.

Cependant, comme cela fut révélé par le projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI), le contrôle démocratique des négociations et accords des institutions internationales a fait défaut. Ces sujets sont laissés aux mains de techniciens, d'experts ou de diplomates sans débat public ni parlementaire voire même sans mandat précis. Ainsi, par exemple, tous les observateurs internationaux indiquent le rôle clef que peut jouer l'Europe au Millennium Round. Le modèle européen et sa capacité à proposer un autre développement que celui imposé par le modèle d'échanges anglo-saxon peut constituer le moteur d'une mondialisation plus respectueuse de l'être humain.

- 3. Nous demandons au nouveau gouvernement d'introduire dans son programme des mécanismes fiscaux permettant de favoriser les revenus du travail par rapport à ceux du capital financier. Soit une justice fiscale progressive et redistributive qui tienne compte de l'intérêt général, de la transformation des richesses et des patrimoines. Dans cette optique, nous demandons la transparence sur les flux financiers et les détenteurs de richesses par l'instauration d'un cadastre des fortunes (via un système d'enregistrement et de transmission, à créer au départ du réseau bancaire), la suppression du titre au porteur et de son anonymat, une réévaluation des régimes des centres de coordination avant leur démantèlement par l'UE, un impôt sur les grosses fortunes, un impôt sur les SICAV et sur les plus-values boursières, un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et la circulation des informations à ce sujet au niveau européen et international, ainsi que la globalisation de l'impôt portant sur l'ensemble des revenus du travail et du capital.**

La précarité de l'emploi et des revenus (politiques des minimas) s'est imposée et la pauvreté continue de gagner du terrain (400.000 chômeurs indemnisés, 114.000 sanctionnés ou exclus récemment du chômage, 83.000 minimexés... près d'un million de pauvres en Belgique). En région bruxelloise, les demandes d'aide sociale sont passées de 9.000 à 75.000 en 20 ans.

Suivant le rapport 1998 de l'EAPN (Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté), il faut bien constater que la fiscalité ne remplit pas une de ses fonctions : celle de corriger les inégalités sociales. Elle a même favorisé la polarisation des richesses.

Que ce soit à travers les différents documents reçus des partis politiques ou lors des débats politiques préélectorales, les quatre partis démocratiques ont reconnu, voire pour certains proclamé,



la nécessité pressante de rééquilibrer la taxation sur le capital, (voire sur l'énergie) avec celle sur le travail et ce dans un contexte d'harmonisation au moins européenne. L'objectif est de contrecarrer les concurrences fiscales inéquitables, de favoriser l'emploi, de décourager notamment les délocalisations et de dégager des ressources pour le refinancement des systèmes sociaux.

Tout ceci nous indique clairement que la fiscalité peut être un outil contre la pauvreté or en Belgique comme en Europe, la fiscalité est très mal répartie : elle se fait au dépens du travail mais en faveur des détenteurs de capitaux.

Les mécanismes fiscaux qui sont à la base de la dualisation des richesses sont de 3 ordres : la fraude fiscale; la sous-estimation importante des revenus en matière de biens mobiliers; la criminalité économique et le blanchiment.

Sans doute est-il difficile pour la Belgique d'ignorer les contraintes européennes (UE), voire mondiales (OMC). Cependant, rien ne l'empêche d'adopter seule des mesures partielles à titre d'exemple, et d'avancer des mesures multilatérales plus ambitieuses.

- 4. Nous demandons au nouveau gouvernement d'introduire dans son programme des incitants afin de stimuler les investissements éthiques. Pour garantir une économie basée sur la solidarité, nous insistons sur l'importance du maintien du principe de solidarité au niveau des systèmes de pensions. Nous demandons la suppression des nouveaux avantages fiscaux pour les fonds de pensions (3 piliers).**

Lors de la campagne électorale, les 4 partis démocratiques ont réagi positivement par rapport à la demande du réseau d'encourager des initiatives dans le domaine d'une économie solidaire à taille humaine, insérée dans un contexte géographique, social, culturel et environnemental. Certains ont insisté sur ce point, précisant qu'ils réalisaient déjà des efforts dans ce sens. C'est pourquoi nous demandons au nouveau gouvernement de prévoir des mesures visant à encourager, à faciliter et à soutenir au sens large des initiatives - qu'elles soient marchandes ou non marchandes - dans le domaine de l'économie solidaire ; soit une économie respectueuse des travailleurs, du consommateur et de leur environnement.

Le système des pensions par répartition est le meilleur garant de la solidarité et de la protection du pouvoir d'achat d'une partie importante de la population. La stimulation du système à capitalisation privée (fonds de pensions) ne fait qu'augmenter à l'étranger (et au niveau mondial) le volume de la spéculation financière et donc de la pression sur les marchés financiers et sur les intérêts collectifs.

Echos...



Le Réseau Action contre la spéculation financière est relayé par : Action Vivre Ensemble/Entraide et Fraternité, ACI, ACRF, Attac Bruxelles, Appel des 600, Le beau Mur, Du pain sur la planche, CADTM, Caritas CF, Caritas SI, CASI-UO/COFTeN, CNCD, Collectif Argent Fou, CGE, CIL, CSC, CETRI, CJC, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, COLUPA, Communautés de base Wallonie-Bruxelles, CREDAL, Équipes Populaires, FIAN, FGTB Wallonne, FGTB Bruxelles, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, GRESEA, Inter-action Brabant Wallon, Justice et Paix, Kairos Europe (Wallonie-Bruxelles), Magasins du monde-Oxfam, MIR-IRG, MOC, Mouvement Chrétien pour la Paix, Le Monde selon les Femmes, Les Amis du Monde Diplomatique, Oxfam-Solidarité, La Poudrière/Emmaüs, Réseau Financement Alternatif, Solidarité des Alternatives Wallonnes, SITNS, Solidarité Mondiale, Solidarité Protestante, Solidarité Socialiste, Vie Féminine, Volens.

Ami(e) , entends-tu ce pas qui résonne....

(Le chant des partisans)

Le 21 mai a eu lieu le vernissage du concours de dessins dont le thème était « *Tournai dit non au fascisme* ». Le collectif des chômeurs et minimexés du Tournais a voulu s'y associer en attribuant un prix spécial. Yves Dellaere, élève en 2^{ème} E à Don Bosco a reçu le dernier disque de Pierre Perret au titre - ô combien - évocateur : « *La bête est revenue* ».

Cet événement initié par Forum Citoyen F.A.F, à travers sa dimension culturelle, a une portée hautement politique. Des jeunes 4^{èmes} ont proclamé haut est fort un message : celui de la tolérance, de l'acceptation de la différence de l'Autre comme un apport enrichissant. Nous ne pouvons que faire nôtre ce message.

La crise économique est le terreau fertile dans lequel l'extrême droite puise sa substance. Elle lance une opération de séduction en direction des rejetés du circuit économique, de celles et de ceux qui joignent péniblement les deux bouts, de celles et de ceux qui éprouvent jusqu'au plus profond d'eux-mêmes l'injustice en désignant des boucs-émissaires sous le couvert de slogans simplistes, fallacieux, trompeurs et réducteurs. Ils sont un piège mortel pour la démocratie, pour les travailleurs qui ont un emploi, et pour ceux et celles qui n'en ont pas.

Rappeler les idées éculées , les discours haineux dont l'extrême droite fait preuve à l'égard des plus faibles, des plus démunis, des originaux, des gens qui pensent, vivent, agissent différemment serait lui accorder trop de crédit et une attention qu'elle ne mérite pas. La violence, qui n'est pas seulement verbale, dont elle fait preuve à l'égard des défenseurs de nos libertés héritées de la philosophie des lumières et des conquêtes du mouvement ouvrier montre le vrai visage de l'extrême droite : celui de la haine.

A la barbarie, nous opposons la civilisation.
A la haine, nous opposons l'amour.
Au productivisme, nous opposons la jouissance de la vie.
Au travail forcé, à l'esclavage des enfants, nous opposons le jeu et l'éducation.
A la concurrence des travailleurs entre eux, imposée par le grand capital au travers des délocalisations et des zones franches, nous

opposons la coopération internationale des travailleurs pour le bien-être social de tous.

A la loi du plus fort, nous opposons l'égalité et la fraternité.

Au chacun pour soi, nous opposons la solidarité.

Au conformisme des idées reçues, nous opposons l'originalité.

A la résignation, nous opposons l'espoir.

A l'oppression, nous opposons la liberté.

A la soumission à un chef, à un parti, à un État, nous opposons le partage du pouvoir.

A l'uniformisation, nous opposons la diversité.

A la négation des exactions commises, nous opposons la mémoire.

Les rescapés des camps de la mort les résistants armés ou non, les mères et les épouses des « disparus » en Argentine, les exilés chiliens, les opposants au régime franquiste, au régime des colonels grecs, les rescapés du régime de Pol Pot (et la liste est loin d'être close) sont là, pour témoigner que « *l'homme peut être un loup pour l'homme* ».

Le 13 juin, nous utiliserons notre droit de vote pour renforcer la démocratie. Ce droit, qui a été obtenu au compte-gouttes au fil du temps, nous demandons de l'élargir à toutes les personnes établies dans le pays depuis cinq ans, sans distinction; elles contribuent par leur présence à la richesse de notre pays.

Faire barrage à l'extrême droite est une nécessité vitale pour la démocratie. Toutefois, nous mettons en garde les représentants (à défaut d'être des délégués) de la Nation de ne pas courir derrière l'extrême droite en cultivant « le sentiment subjectif d'insécurité », en encadrant l'action sociale par des criminologues payés par le ministère de l'intérieur et la région, en enfermant les candidats réfugiés politiques derrière des rangées de barbelés qui pourraient servir pour d'autres personnes en d'autres temps comme ce fut le cas sous le régime de Vichy.

Pourtant, nous osons croire en un avenir meilleur où l'harmonie sociale régnera.

Le collectif des chômeurs et minimexés du Tournais.

*B.P. 126,
Tournai 2;
contacts :
Michel Tack au
069-22.81.87,
Pascale
Leseultre au
069-64.01.46*

A lire... A débattre

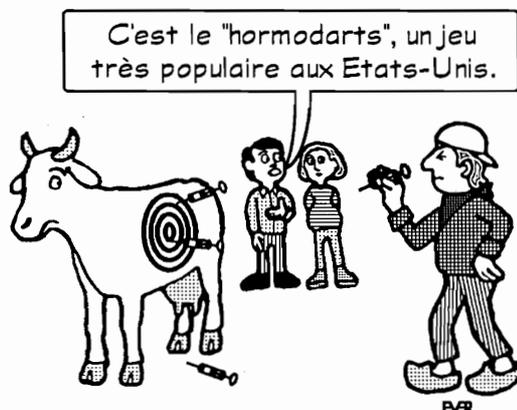
Après l'AMI, le Millennium Round : le combat continue

Jean-François
Ramquet,
Fondation
André Renard.

1. Petite histoire des échanges internationaux

Basé sur l'idéologie selon laquelle la libre expansion des échanges internationaux est synonyme de paix, de bien-être et de richesses pour tous, un cadre légal façonné à l'image et selon les besoins des pays et des acteurs les plus puissants s'est mis en place depuis la seconde guerre mondiale. Souvent très méconnus du grand public, ces Sigles, Accords ou Institutions ont pourtant une importance de plus en plus grande.

Au départ du **GATT** (General Agreement on Tariff and Trade) qui ne régissait que le commerce des marchandises et qui concernait essentiellement des accords douaniers, le champ d'application s'est étendu au commerce des services, aux denrées agricoles, aux brevets et aux investissements liés au commerce.



En instituant l'**OMC**, Organisation Mondiale du Commerce, et en la dotant d'une procédure de règlement des différends stricte et contraignante, une évolution cachée de la gestion mondiale a débuté.

Elle aurait dû se poursuivre par la signature d'un Accord Multilatéral sur l'Investissement (**AMI**) d'abord négocié à l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) puis imposé au reste du monde. En effet, l'AMI dans la droite ligne de l'idéologie de dérégulation, libérait le chaînon manquant, à savoir les moyens de production. Laissés aux grands vents du capitalisme

mondial, les accords de coopération, les normes sociales et environnementales, les politiques de développement local auraient été mis sous l'éteignoir. Qui plus est, outre le fait que l'AMI enlevait aux Etats la possibilité de réguler les investissements, il permettait aux entreprises privées d'accéder à un règlement des conflits qui court-circuitait les tribunaux nationaux au bénéfice de panels internationaux évidemment plus favorables aux intérêts marchands.

2. L'A.M.I. renaîtra au Millennium Round ?

Or, si l'AMI n'a pas vu le jour à l'OCDE, le risque est grand de le voir réapparaître à l'OMC lors du prochain cycle de négociation qui commencera en novembre à Seattle, intitulé le « **Millennium round** ».

Pour les partisans de la poursuite de la dérégulation au profit des intérêts marchands, la filiation entre le commerce et l'investissement semble naturelle. Les faits plaident d'ailleurs pour eux puisque la concrétisation des accords est bien plus marquante en terme de commerce que dans les autres domaines.

Il est en effet spectaculaire d'observer la difficulté de progression des politiques de développement durable telles que décidées à Rio, de la mise en oeuvre des normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et des dix priorités du sommet de Copenhague sur l'éradication de la pauvreté. Et pourtant, au même titre que les accords de Marrakech (OMC), il s'agit de conventions internationales signées par la quasi totalité des Etats.

3. Pourquoi devons-nous y intéresser ?

Il est donc urgent, dès à présent, d'informer et de débattre avec chacun des conséquences et des décisions des institutions internationales et plus particulièrement de l'OMC.

Il s'agit en effet que l'expansion des échanges se fasse dans un cadre clair, pour le bien de tous et permettre notamment au principe de précaution de ne plus être sacrifié aux impératifs du marché comme en témoignent les litiges concernant la vache folle, les hormones dans la viande ou les bananes. Dans ces exemples, très clairement, la santé des gens, les salaires et les conditions de travail des ouvriers sont sacrifiés pour augmenter le profit de quelques entreprises ou de quelques individus.

Mais pour cela, les acteurs politiques doivent assurer leur responsabilité. L'Europe et ses Etats Membres doivent résister aux pressions politiques d'Outre-Atlantique et aux pressions économiques des sociétés transnationales.

4 . Le Partenariat Économique Transatlantique (PET) est révélateur

S'agissant d'une recherche d'accord commun Europe/Etats-Unis sur la position des échanges mondiaux, sur la reconnaissance commune des normes et des exigences techniques et sur la recherche d'une solution pour minimiser les conflits en instituant un système de concertation et d'alerte, le PET n'est pas innocent.

Les règles du commerce international sont largement sous la coupe du *droit anglo-saxon*, lui-même animé dans sa partie exécutive principalement par les Etats-Unis.

Le problème posé est donc aussi fondamentalement culturel. En effet, comment imposer un droit coutumier face à un droit de propriété et d'exploitation commerciale ? Comment imposer des règles de marchés publics et de services publics face à un droit qui considère que tout est vendable et achetable ? Comment imposer une propriété culturelle collective face à un droit qui fait du copyright et du brevet une règle de base ?

Avec le PET, l'Europe et les Etats-Unis anticipent sur toute divergence future en soumettant les projets de législation à la consultation et à l'approbation l'un de l'autre. Le risque est donc grand de voir à Seattle se

perpétuer la vision anglo-saxonne du commerce et de l'investissement et de confirmer les craintes des opposants à l'Accord Multilatéral sur l'Investissement.

5 . Quelle alternative possible ?

Au contraire, des approches et des propositions communes devraient voir le jour émanant de pays et de continents divers afin de tendre vers une mondialisation positive et égalitaire, basée sur des critères sociaux respectueux des travailleurs, des consommateurs et des populations les plus faibles.

Car les besoins ne manquent pas dans le monde. Selon le PNUD, l'accès à l'eau potable pour tous nécessiterait 9 milliards de \$ par an ; l'absence de scolarité primaire dans les pays en voie de développement concerne 110 millions d'enfants ; 1.5 milliard d'humains n'ont pas accès à l'eau potable ; la mise en place de conditions sanitaires d'accouchement pour toutes les femmes exigerait 12 milliards de \$ par an ; le pourcentage de population vivant en deçà du seuil de pauvreté est de 14 % aux Etats-Unis, 13 % au Royaume-Uni et 12 % en Allemagne. Et faut-il le préciser l'Union Économique et Monétaire compte 20 millions de chômeurs ?

A quelques mois d'une nouvelle négociation, il est urgent de changer les règles du commerce international et d'affirmer le rôle de l'Europe.

Or elle a déjà capitulé en abandonnant ses préférences commerciales pour les pays pauvres producteurs de bananes et en proposant un dédommagement pour refuser la viande américaine aux hormones.

Durant la campagne électorale, chaque parti a répété à plusieurs reprises qu'il porterait le dossier aux parlements belge et européen et que des débats démocratiques seraient organisés sur ces sujets avec pour but de faire changer les choses.

Les citoyens, les ONG, les travailleurs, les sans-emploi resteront vigilants. Le rendez-vous est pris. A très bientôt.

A lire... A débattre

Quand épargner devient un acte de solidarité

Isabelle
Philippe.

1. De l'éthique à la solidarité

(1) *Crédal* :
16 place de
l'Université,
1348 Louvain-
la-Neuve ; tél :
010-48.33.50 ;
fax : 010-
48.33.59 ;
email :
Credal@skynet.
be ; < http://
users.skynet.be/
credal >.

Je vais commencer par vous raconter une histoire. Cela se passe fin des années 70, début 80. Ce n'est plus le « temps béni des colonies » comme le chante Michel Sardou, mais c'est encore l'époque où l'apartheid règne en Afrique du Sud. De nombreuses associations organisent la lutte contre l'apartheid : boycott des produits sud-africains, code de conduite pour les multinationales américaines, désinvestissements de sociétés importantes, etc.

En Belgique, deux organismes, l'Action Vivre Ensemble et la Commission Justice et Paix, réfléchissent aussi à la question et lancent une action originale baptisée « banques-apartheid ». La raison d'être de cette action vient du constat que des banques belges, entre autres, prêtaient de l'argent au gouvernement d'Afrique du Sud. L'objectif est d'amener ces banques à cesser ces prêts, et d'inciter les clients à investir leur argent ailleurs.

C'est là que se pose la question concrète : ailleurs, mais où ? Vivre Ensemble et Justice et Paix décident alors de leur offrir cette alternative : ils créent une coopérative de crédit alternatif. C'est ainsi qu'est né **Crédal**¹.

Au départ, *Crédal* offrait donc une possibilité de placement éthique : l'argent placé à *Crédal* ne servirait pas à soutenir le gouvernement d'Afrique du Sud. Mais ce n'était là qu'un seul critère, et un critère négatif, c'est à dire un critère qui exprimait ce qui ne serait pas fait avec l'argent de l'épargnant. La situation évolua donc très vite et d'autres critères négatifs s'ajoutèrent : pas d'armement, pas de nucléaire, etc.

Offrir ainsi une option de placement éthique selon des critères exclusivement négatifs ne semblait cependant toujours pas satisfaisant. Il fut donc décidé d'orienter l'argent déposé à *Crédal* vers ce qu'on appelle l'économie sociale, c'est à dire vers les associations qui travaillent dans un but social plutôt que de profit (entreprises de formation, d'insertion, maisons d'accueil, etc). Entreprises qui donnent la priorité à l'emploi soit en le créant elles-mêmes, soit en favorisant la recherche d'emploi par les personnes défavorisées, soit en faisant les deux.

On arrivait ainsi à la notion de placement éthique avec critères positifs. L'épargnant qui place son argent à *Crédal*, non seulement peut être rassuré que son argent ne servira pas à des buts qu'il désapprouve, il sait et contrôle exactement à quel usage positif servira son argent.



Un autre problème s'est alors posé : ces associations d'économie sociale ne sont pas riches et ont toutes les peines du monde à boucler leur budget. Il faut donc que les taux pratiqués par *Crédal* en leur prêtant l'argent de ses épargnants - les coopérateurs - soient plus favorables que ceux pratiqués par les banques. Afin de permettre à *Crédal* de rester lui-même en équilibre et de couvrir ses frais sans pour autant faire de profit, il fut décidé que *Crédal* n'offrirait pas de rémunération pour l'argent qui lui serait confié, à l'exception d'un intérêt compensant l'inflation pour ceux qui le désirent. On entra ainsi dans la catégorie du placement solidaire.

Cette petite histoire nous éclaire sur la différence entre placements éthiques - et l'on devine toute la gamme possible de tels placements selon les critères utilisés - et placements solidaires où l'épargnant abandonne tout ou partie de sa rémunération financière pour un rendement social de son argent.

2. Crédal, l'argent solidaire

Grâce aux fonds récoltés, l'action de Crédal prend deux formes : des crédits à taux réduits et des conseils en gestion adaptés au secteur de l'économie sociale.

Du crédit alternatif : agissant comme un organisme de financement, Crédal propose des financements allant de 100.000 francs à 9.000.000 francs, et de quelques mois à 20 ans. Son offre s'ajuste au mieux aux besoins du secteur.

Les banques traditionnelles sont en effet frileuses en matière de crédit s'ils ne sont pas couverts par des garanties réelles, parfois pour plus de 100% du risque. Dès lors, l'approche de Crédal, où c'est davantage la capacité de remboursement qui est prise en compte, ainsi que la pertinence sociale du projet, plutôt que la présence de garanties, rencontre de plus près les besoins perçus dans le secteur.

Partant du constat que les entreprises d'économie sociale manquent souvent de capitaux propres, Crédal soutient également des projets en création ou en forte croissance en prenant une participation au capital. Ces fonds permettent à l'entreprise de se lancer ou de passer un cap important de son développement, sans devoir recourir à l'emprunt.

Des conseils en gestion : lors de l'octroi des crédits, Crédal s'est rendu compte que dans beaucoup de cas, il fallait améliorer la gestion de ses partenaires. C'est pourquoi s'est créée en parallèle une agence-conseil en économie sociale. Elle apporte son savoir-faire au niveau financier (montage de dossiers financiers, informatisation des comptes, plan de trésorerie, etc.) et marketing (étude de faisabilité, recherche de nouveaux créneaux, calcul des prix, etc.).

C'est donc un tout autre rapport à l'argent que nous propose Crédal. Les épargnants-coopérateurs qui lui confient une partie de leur épargne reçoivent chaque trimestre une description des projets qui ont été soutenus. Cette transparence est un encouragement à une épargne responsable.

3. Concrètement, que pouvons-nous faire ?

Tout d'abord et je dirais principalement : ne pas nous croire sans importance, ne pas nous sentir démunis devant les « puissances d'argent ». On entend beaucoup parler de spéculation financière, des milliards qui transitent chaque jour d'un bout à l'autre du monde par ordinateur, etc....et de nous dire : que puis-je faire avec les quelques économies que je place en bon père de famille ?

Le cas le plus célèbre de spéculation financière est probablement celui de Georges Soros, un financier américain d'origine hongroise, qui a fait plier la banque d'Angleterre, la forçant à se retirer du système monétaire européen et à dévaluer la livre sterling.

Si Georges Soros a pu ainsi spéculer contre la livre, ce n'est pas uniquement avec son argent à lui mais avec celui du fonds d'investissement qu'il dirige : le fonds Quantum. Or d'où vient l'argent de ce fonds ? D'honnêtes américains, comme vous et moi sommes d'honnêtes européens, qui placent leurs économies dans ce fonds parce qu'il offre un bon rendement. Ces clients du fonds Quantum ne cherchent sans doute qu'à faire fructifier leurs économies afin de pouvoir payer des études universitaires à leurs enfants, ou à pouvoir changer de voiture, s'acheter une maison ou encore se constituer une pension. Sont-ils conscients des conséquences de leur épargne ?

Voilà donc où se trouve notre pouvoir, notre capacité d'agir ... et notre responsabilité ! En effet, quelle que soit la façon dont nous plaçons nos économies, cet argent reste le nôtre et nous sommes responsables de ce qui en est fait. Nous ne pouvons pas abandonner ce pouvoir et cette responsabilité à d'autres.

Les possibilités d'agir se multiplient. Le concept d'un usage éthique de l'argent se répand depuis la prise de conscience opérée grâce à la campagne banques-apartheid. Le monde financier lui-même sent cela et commence à réagir. A nous de jouer !

A lire... A débattre

Aboli, le travail des enfants ?

Bénédicte Paquay.

L'OIT¹ a approuvé le 17 juin dernier, à l'occasion de la clôture de sa session annuelle, le texte de la nouvelle convention internationale visant à « éliminer les pires formes de travail des enfants » à travers le monde².

Son contenu porte sur la suppression de pratiques telles que l'esclavage, le servage, la prostitution, la pornographie et les autres formes de travaux dangereux que l'on trouve dans les secteurs d'activités de la mine, de la construction et du transport. D'autres mesures indispensables à sa bonne application, comme la mise en place de mécanismes de contrôle, finalisent la convention.

Les Etats qui la ratifieront devront l'appliquer aux enfants de moins de 18 ans, ce qui élargit la portée de la convention de 1973 fixant l'âge minimum d'admission au travail (déjà signée par 72 pays).

de faire un pas vers l'éradication du travail des enfants, il reste pas mal d'écueils.

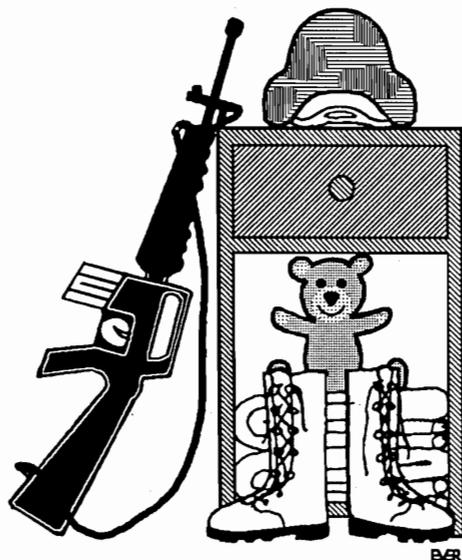
Et lorsque l'on sait que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont sérieusement opposés à l'interdiction de l'enrôlement dans les conflits armés de mineurs de moins de dix-huit ans parce qu'eux-mêmes recrutent dès dix-sept ans, on reste forcément perplexe. Qu'y a-t-il de plus dangereux, de plus inhumain en effet que d'aller au front et de tuer des semblables ? Il ne faut pas être sorcier pour constater les dégâts irrémédiables et les situations épouvantables auxquels se retrouvent confrontés les pays qui vivent un conflit armé. L'utilisation dramatique des enfants-soldats hypothèque pour longtemps l'avenir de générations entières, traumatisées par les horreurs de la guerre, sans repères leur permettant de reconstruire une société solide et solidaire.

Je m'interroge, d'autre part, sur la visite à l'OIT de M. Bill Clinton qui souhaite donner un « visage plus humain à l'économie mondiale » et qui a replacé l'abolition du travail des enfants dans ce cadre lorsqu'il s'est adressé à la Conférence internationale du travail.

Le chef de l'Etat américain se rendait au sommet du G7 qui se tenait du 18 au 20 juin à Cologne. On y a décidé, à grands coups de tapage médiatique, l'allègement de la dette bilatérale et multilatérale des pays les plus pauvres. On sait à quel point ses modalités de remboursement - les plans d'ajustement structurel négociés par le FMI et la Banque mondiale - détricotent les structures sociales des pays qui y sont soumis et pèsent notamment sur les services publics, la santé et l'éducation.

Soyons réalistes, ce qu'a décidé le G7 représente un allègement réel de 10% du solde total de la dette, ce qui ne permettra jamais à ces pays de s'en sortir. Ils resteront, comme avant, pieds et poings liés aux grandes institutions financières internationales qui décideront, à leur place, des politiques sociales à suivre, à commencer par la libéralisation des marchés et la privatisation de toutes les structures publiques.

Il n'est plus besoin d'expliquer ce que cela veut dire; chacun sait parfaitement que ces politiques-là ne mènent pas les enfants dans



On peut se réjouir, bien sûr, de ce texte qui condamne des pratiques aussi scandaleuses que néfastes pour une large partie de la population mondiale : les enfants travailleurs eux-mêmes évidemment, mais aussi les membres de leurs familles et des populations entières, obligées d'envoyer leurs enfants travailler pour subsister plutôt qu'à l'école pour se préparer une vie qui en vaille la peine.

Mais ce n'est pas assez. Derrière le consensus de façade et la volonté affichée par les Etats

les murs des écoles, mais bien sur les chantiers, dans les champs, à moins qu'ils n'aident leurs parents à la maison pour permettre à ces derniers d'aller travailler.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes politiques qui ont obligé les pays européens à instaurer des plans d'austérité. Belles politiques en vérité, au visage plus qu'humain.

Ainsi, en Angleterre, des adolescents se lèvent à l'aurore pour déposer des bouteilles de lait sur les perrons ou glisser des journaux dans les boîtes aux lettres avant d'aller à l'école, quand ils ne sont pas en décrochage scolaire. Cela aidera toujours la famille à nouer les deux bouts, parce qu'avec ce que les parents gagnent - papa est au chômage, maman travaille à temps partiel - c'est pas toujours évident. Cela représente aussi des milliers d'accidents de travail avec blessures graves sur des enfants de moins de dix-huit ans. Ce n'est pas tellement loin de chez nous, l'Angleterre,...

Il faut cependant saluer et encourager le combat de tous ceux qui ont oeuvré à

l'élaboration de ce texte de portée internationale. Nous n'avons que trop besoin de cadres légaux et de volonté politique pour dompter les nombreuses dérégulations qui ont actuellement cours au niveau mondial.

Mais l'abolition du travail des enfants ne se limite pas à la stricte application d'un texte juridique. Il faut mettre en place les conditions pour qu'elle soit possible. Il faut commencer par donner aux populations des pays affectés par ce fléau un accès à tous les services élémentaires : l'accès à l'eau et à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation. Cette dernière reste le meilleur moyen d'éviter le travail des enfants et de leur préparer un avenir meilleur. Cela ne se passera pas sans résoudre le problème de la dette, et sans une régulation des marchés internationaux.

Alors, il y a encore du pain sur la planche et de quoi rester vigilants. Que l'on ne s'y trompe pas : la visite de Bill Clinton à la conférence de l'OIT n'empêchera pas l'OMC de tenter de conclure un nouvel AMI³. Seule la volonté, l'attention et la mobilisation citoyenne peut y parvenir.

(3) A
l'occasion du
Millennium
Round ; voir
article dans ce
journal, p. 28.

Le moyen-âge à l'aube du XXI^{ème} siècle... !

Personne ne peut ignorer que les enfants sont les premières victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles et aussi de crises économiques, de misères morales de la société.

Vulnérables et inexpérimentés, ils sont les proies toutes désignées de rapaces qui survolent les misères de toutes sortes et qui n'ont aucun scrupule à les engager de force dans l'armée, à les enchaîner à des travaux astreignants, à les pousser à la prostitution, bien souvent, et toujours pour des salaires de famine.

300 millions d'enfants sont au travail dans le monde.

Ce fléau ne touche pas seulement les pays pauvres. Des pays industrialisés connaissent également un taux de plus en plus élevé de jeunes esclaves.

Les problèmes qui découlent de cette situation sont catastrophiques pour l'avenir de ces enfants; malnutritions, rachitismes, maladies pulmonaires, mais aussi analphabétisme, autant dire que leur futur est inexistant, car peu arrivent indemnes à l'âge adulte.

Face à ce drame d'un autre temps, nous ne pouvons rester indifférents. Nous pouvons, si nous le voulons, être les garants du devenir de tous ces enfants.

La « Commission Enfant » d'Amnesty International¹ travaille dans ce but et nous serions heureux d'agrandir le groupe de réflexion ; nous y faisons des actions motivantes comme l'écriture de lettres, de pétitions, la tenue de stands, et encore, ce que vous pourrez apporter comme idées concrètes.

Anne
Willaerts.

(1) Contact :
Françoise
Dierick c/o
Amnesty
international,
tél. 02-
538.81.77

Le sens de la dette dans la mondialisation de l'économie

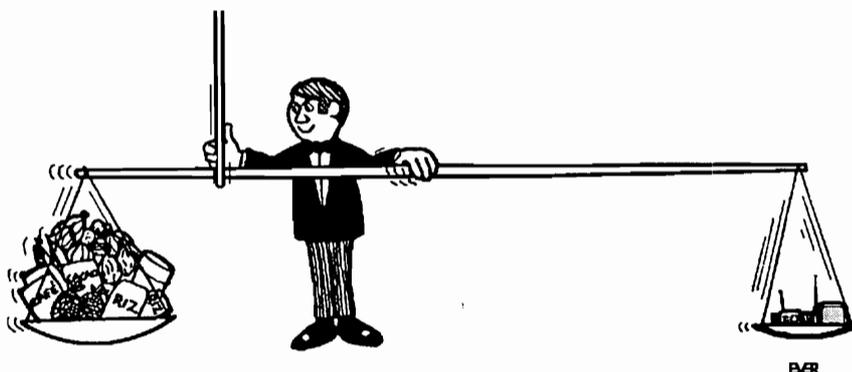
François Houtart est directeur du Centre Tricontinental (CETRI) de Louvain-La-Neuve et membre du Forum Mondial des Alternatives.

Extraits de l'intervention de François Houtart, en conclusion de la journée CADTM du 13.3.1999

Le sens d'une journée entière consacrée à s'informer et à analyser les divers aspects de la dette extérieure, principalement des pays en développement, ne peut être découvert que dans une perspective historique.

Depuis plusieurs années, le CADTM a organisé des rencontres, qui chaque fois, ont permis de faire un pas en avant dans la découverte et dans la compréhension des mécanismes de la dette. (...)

Cette manifestation devient, de plus en plus, un point de rencontre de tous ceux qui se situent dans la ligne d'une résistance, en fonction de différentes références, de divers courants de pensée ou d'action et de divers lieux. (...)



1. La dette, point de départ

La dette extérieure (...) est perçue, de plus en plus, comme un fait inacceptable, dont on découvre progressivement le caractère immoral.

En effet, la dette extérieure est un des mécanismes de transfert du surplus des populations concernées vers les détenteurs de la richesse. La dette crée la dépendance. Elle alimente de plus en plus ce qu'on appelle, aujourd'hui, l'économie casino, c'est-à-dire la bulle financière et pas seulement la recomposition de l'accumulation capitaliste.

Pour cette raison, la présence de ATTAC fut, cette année, un élément très important. Cette initiative, prise sous l'inspiration du Monde Diplomatique, en France, devient aussi un réseau international de pression (...).

Joindre le problème de la dette à celui d'une taxation possible des flux financiers internationaux, est loin d'être quelque chose d'artificiel. En fait, comme plusieurs l'ont

montré, la dette est un des éléments qui permet à la bulle financière de croître et de jouer son rôle déstabilisateur.

En tant que mécanisme de transfert de surplus, la dette épuise des sociétés entières, suce la substance de leur vie, détruit les solidarités sociales, devient un des obstacles majeurs au développement. Il est intéressant de noter que des milieux de plus en plus élargis, aujourd'hui, estiment que la suppression ou la réduction de la dette extérieure des pays du Tiers Monde est l'une des conditions pour recréer des rapports économiques plus sains, même à l'intérieur du système capitaliste. En effet, le phénomène a pris une telle ampleur que sa logique même contredit les principes d'une économie de marché.

Cependant, la dette fait partie d'un système. Elle s'ajoute à d'autres mécanismes de transfert de surplus ou d'accumulation du capital, tels que les délocalisations, la véritable piraterie que constitue les privatisations dans de nombreux pays du Sud, la féminisation de la pauvreté, la fiscalité inégale, etc. Tous ces mécanismes vont

dans le même sens : accroître le pouvoir du capital.

Lorsque nous considérons l'ensemble du système économique mondial, dominé par la logique du marché capitaliste, nous arrivons à la conclusion qu'il s'agit du système le plus inefficace de l'histoire de l'humanité, à condition de définir l'économie comme la création des bases de l'existence physique et culturelle des peuples. Jamais il n'y a eu autant d'inégalités; jamais on a connu une extension numérique aussi importante de la pauvreté et de la misère. Selon Samir Amin, alors qu'au Moyen-âge les différences économiques entre les sociétés pouvaient se calculer de 1 à 2, aujourd'hui on en est de 1 à 60.

Si d'un point de vue global, nous pouvons conclure que l'économie capitaliste est particulièrement inefficace pour répondre aux besoins des populations, il faut bien constater qu'elle sert les intérêts de certains groupes sociaux bien définis. (...) On assiste donc à une véritable offensive mondiale, orientée par la logique de l'économie de marché capitaliste et par ses principaux acteurs économiques, dont le Sommet de Davos est une des expressions. (...)

Nous pouvons donc conclure deux choses :

- 1) Il faut exiger l'annulation de la dette, parce que le mécanisme lui-même est immoral. Non seulement, la dette a déjà été payée par les pays concernés et, parfois plusieurs fois, mais elle signifie un instrument permanent d'extraction illicite du surplus. Dans ce sens, on ne peut transiger. Il n'est pas question d'accepter que l'annulation ne concerne que les pays les plus pauvres, qu'elle soit partielle, qu'elle soit progressive. (...)
- 2) Cependant, comme tout phénomène économique est en fait un rapport social, il est évident que l'annulation de la dette pourrait devenir un nouveau moyen de renforcer les inégalités et, par conséquent, les rapports sociaux d'oppression, dans les sociétés concernées. (...) Il faut analyser les mécanismes dans tous leurs détails.

Par conséquent, outre le fait d'exprimer une position radicale sur l'annulation de la dette, il faut, dans un deuxième temps, proposer des mécanismes qui permettent de contrôler la dynamique de l'annulation et de canaliser les économies réalisées en fonction du véritable bien des populations et de leur développement durable.



2. L'analyse et le jugement sur le modèle existant

Dans son exposé, Adolfo Perez Esquivel affirma que le modèle de domination et de contrôle, existant actuellement dans le monde, ne peut être humanisé. Il faut donc trouver des alternatives. Il est intéressant de noter qu'en 1999, la réunion du Forum Mondial de l'Économie, à Davos, fut dominée par une grande peur.

Les responsables de l'économie mondiale capitaliste ont pris conscience que le messianisme néo-libéral aboutissait à l'échec. D'une part, un certain nombre de discours cherchaient à trouver les moyens de « sauver le capitalisme du néolibéralisme », et d'autre part, l'idée d'un capitalisme à visage humain domina les débats. En fait, c'est la peur qui animait les deux nouvelles composantes du discours dominant. Un grand nombre de responsables de l'économie mondiale commencèrent à accepter l'idée de régulation du capital financier. (...)

Une autre idée qui se fit jour lors du Sommet de Davos, fut celle d'un nouveau contrat social. (...) Aujourd'hui un nouveau contrat social est

nécessaire pour pouvoir rétablir les lois du capitalisme mondial. Il faut donc arriver à un certain consensus, pour éviter les explosions sociales.

Enfin, face à l'énorme développement de la pauvreté dans le monde, des voix s'élevèrent pour mobiliser toutes les organisations volontaires à travers l'univers, les ONG, les Églises, les groupes religieux, etc. pour la lutte contre la pauvreté. Bien entendu, dans ce discours, il n'y a pas un mot sur les causes fondamentales de la pauvreté. De même qu'au XIX^{ème} siècle on voulait résoudre le problème social par la charité, aujourd'hui, on veut lutter contre la pauvreté, par des programmes de type surtout assistentiel.

Quand on se demande pourquoi le discours a changé, presque du tout au tout, par rapport à ce qu'il était il y a deux ans, on arrive à la conclusion qu'il s'agit surtout de la crainte d'une explosion de la bulle financière. (...)

Par conséquent, nous ne pouvons nous laisser prendre à ce jeu, qui signifie simplement un changement de stratégie mais pas un changement d'objectif. (...)



3. La mondialisation des résistances et des luttes

De fait, face à la mondialisation de l'économie capitaliste, nous vivons une situation de fragmentation des résistances et des luttes. (...) D'une part, les organisations traditionnelles du travail perdent de leur puissance et de leur

influence, à cause de la diminution du nombre de travailleurs engagés directement dans la relation capital-travail, à cause des diverses formes de dérégulation du travail. Par ailleurs, les formes indirectes de dépendance vis-à-vis du système capitaliste mondial et de ses logiques se multiplient, tout en étant moins visibles pour les milieux et les populations concernées : il s'agit des divers mécanismes d'intégration dans le système économique mondial, comme la dette extérieure, la fixation du prix des marchandises ou des matières premières, les programmes d'ajustement structurel, etc.

Face à cela, l'unique manière de réaliser une résistance efficace, est de construire des réseaux. On assiste, un peu partout, à la mise en route de telles initiatives, parmi les paysans, les pêcheurs, les peuples indigènes, etc. Sans doute le mouvement ouvrier avait-il créé, depuis longtemps déjà, cette forme de lutte internationale, mais il faut dire que sa faiblesse se manifeste également dans ce domaine, face aux nouvelles stratégies du capital. Il s'agit donc de créer des convergences. (...)

Il ne s'agit pas d'un retour au passé, ni de constituer des partis d'avant-garde. Il s'agit bien de convergences, c'est-à-dire d'une dynamique propre qui accepte les différences. (...)

4. Nécessité d'une analyse

Une des conditions pour établir des convergences est d'aller jusqu'au bout des analyses. C'est une tâche qui ne sera jamais terminée, sinon on risque de ne s'attaquer qu'aux épiphénomènes, de lutter contre les abus, il y a aussi le risque de se faire récupérer ou d'entrer dans des logiques finalement pensées et orientées par l'adversaire.

C'est ainsi que le Forum International de l'Économie, à Davos, a également émis l'idée d'une taxation sur les transactions financières internationales et que le G7 est également en faveur de l'abolition de la dette, d'au moins certains pays du Tiers Monde.

Il ne s'agit pas de se faire piéger par le changement de discours, mais bien d'appuyer, éventuellement, des mesures concrètes, qui peuvent être interprétées aussi bien comme

des moyens de sauver le système que comme des instruments qui préparent sa transformation et donc ne sont pas inutiles pour alléger le sort de nombreuses personnes. (...)

C'est ici que l'on voit l'importance du rôle des intellectuels, dans une collaboration avec les mouvements sociaux. Alors, chacun trouvera sa place à l'intérieur des résistances et les réseaux qui seront constitués pourront déboucher sur une véritable efficacité.

5. Couvrir progressivement l'ensemble des champs

Dans les réunions du CADTM, c'est la dette des pays du Tiers Monde, en particulier, qui constitue le champ privilégié. C'est une bonne chose, car il s'agit d'une question concrète, avec de nombreuses ramifications et qui force à poser bien d'autres questions.

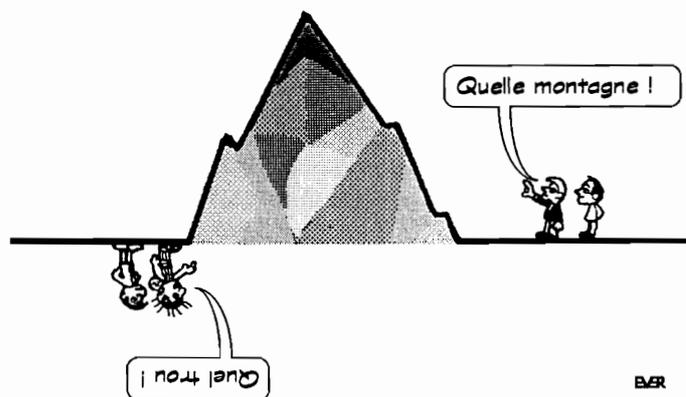
Il faut donc aussi être conscient de l'importance des autres aspects de la réalité économique et sociale mondiale. Que l'on pense, par exemple, à l'action en faveur de la taxe Tobin, d'une autre organisation et d'une autre base de la fiscalité, etc. (...) Peut être qu'un aspect plus négligé fut celui de l'action pour la paix. (...)

6. Développer une pédagogie

Lors de la réunion de l'Autre Davos sur la Mondialisation des Résistances et les Luites, des participants de mouvements sociaux ouvriers de Corée du Sud ou des paysans du Burkina Faso exprimèrent ce que le concept même de mondialisation signifie au niveau de la conscience sociale de leurs membres. Ils ont plutôt l'impression qu'il s'agit d'un discours occidental, qui n'a rien à voir avec leur réalité quotidienne, la lutte contre le chômage, soit la lutte pour la fixation des prix des produits agricoles.

Il s'agit donc de développer, progressivement, à l'intérieur des différentes formes concrètes et sectorielles de résistances et de luites sociales, une conscience du caractère global des situations, (...) et de permettre notamment aux acteurs sociaux de passer de la conscience de la micro dimension à celle de la macro dimension. (...)

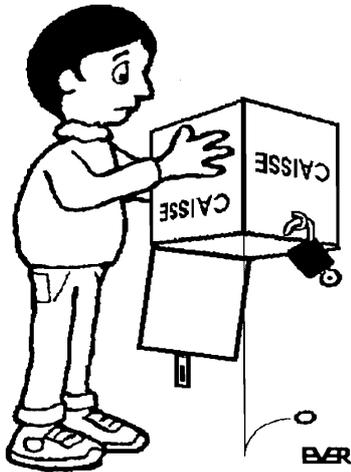
Nous pouvons conclure qu'un espoir surgit dans une société bloquée. Un sens global est donné aux luites qui restent nécessairement spécifiques. Un dépassement des clivages est en train de naître. La réunion annuelle du CADTM en est une expression et cela constitue déjà la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.



Vous appréciez notre travail ?

Donnez-nous les moyens de le poursuivre !

Les petits ruisseaux, etc...



● Versez votre abonnement à temps :

500FB/an (travailleurs),

300FB/an (prix coûtant - sans emploi),

● Devenez membre du Collectif :

1.200FB/an (travailleurs),

600FB/an (sans emploi)

2.400FB/an (organisations)

1.200FB/an (petites organisations, ou sans emploi)

Outre le Journal, les membres du collectif reçoivent les invitations et les compte-rendu de nos assemblées générales.

● Donnez un ordre permanent :

Pour nous permettre de mieux travailler, donnez un ordre permanent mensuel de 200 FB à 500 FB

Merci à tous !

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 500 FB par an (300 FB pour les sans-emploi)
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus
organisations : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)
numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er avril
au 31 mai*

ELER

AVRIL 1999

Vendredi 9

Le psychiatre Marc Reisinger lance une pétition contre l'utilisation de médecins sur les vols de rapatriement.

Il faut que ces expulsions se passent dans de bonnes conditions sanitaires.



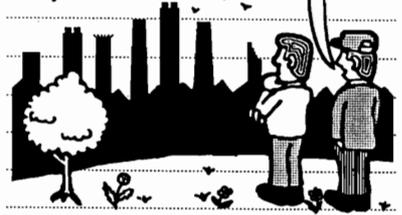
AVRIL 1999

Samedi 17

Des difficultés pour l'industrie louviéroise: Boël, serait-elle la dernière grande usine à fermer?



Enfin! Fini la pollution!

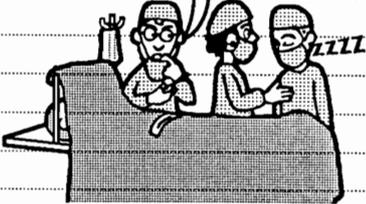


AVRIL 1999

Mardi 20

La Société Royale de Chirurgie de Belgique proteste contre la semaine de 48 heures pour les médecins en formation.

Infirmière, éloignez le stagiaire! Il ronfle.



AVRIL 1999

Lundi 26

A Kleine Brogel, la gendarmerie arrête des pacifistes qui manifestent contre la guerre en Yougoslavie.

Nous ne pouvons pas tolérer qu'on conteste notre lutte contre l'intolérance.



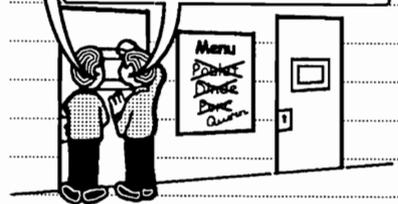
MAI 1999

Vendredi 14

Une vague de grèves de la faim frappe les centres d'asile.

Ils ne mangent plus. Veulent-ils mourir ici?

Vu ce qu'on mange ici, je crois plutôt qu'ils veulent survivre!

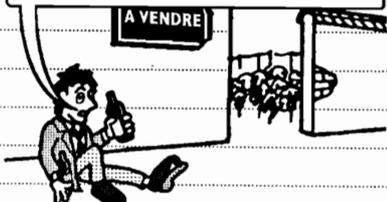


MAI 1999

Samedi 15

Les producteurs de vin bulgares n'ont guère profité de la disparition du rideau de fer.

Avant, je croyais que la libéralisation résoudrait les problèmes de notre vin, mais maintenant, c'est le vin qui résoud les problèmes de notre libéralisation.

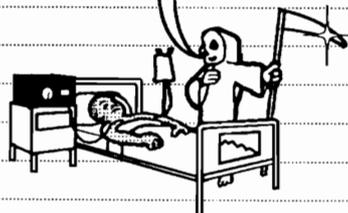


MAI 1999

Jeudi 20

Les CPAS refusent de payer pour une illégale. L'hôpital Saint-Jean entame un procès. Le juge décide que le cas n'est pas urgent.

Pas urgent, pas urgent! Je me fiche de ce que décide un juge.



MAI 1999

Lundi 31

Les ministres Pinxten et Colla démissionnent: un producteur aurait mis de l'huile minérale dans la nourriture pour poulets.

C'est depuis que je leur ai donné la nouvelle nourriture qu'ils font ce bruit

